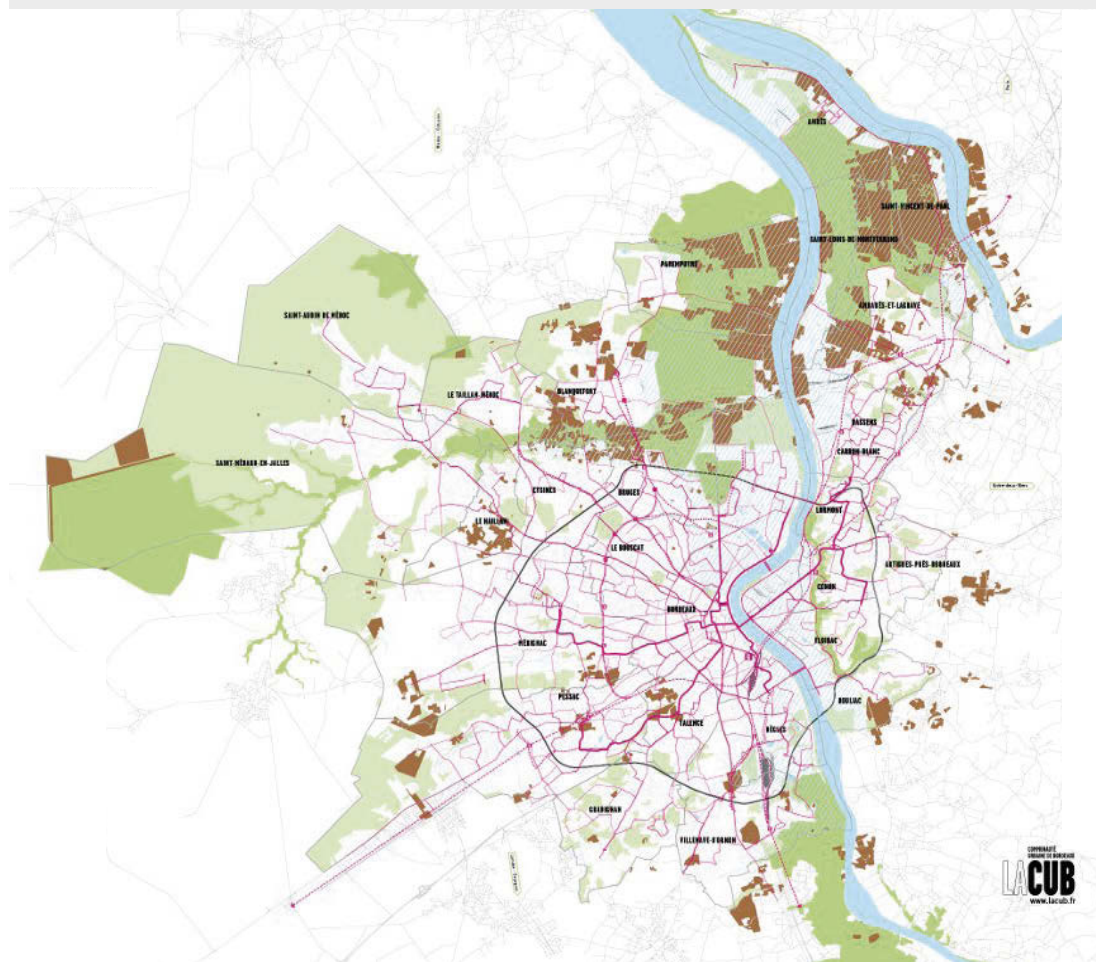


Métropole bordelaise

55 000
HECTARES POUR LA NATURE

Synthèse des propositions



a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude

10/2015

provisoire

étape

définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Objet de l'étude

Ce document fait la synthèse des propositions formulées par les 4 équipes retenues pour la phase 2 de la consultation des 55 000 ha pour la nature. Ces propositions ont été rendues en juillet 2014. Ce document a pour premier objectif de servir de base à une synthèse plus générale, complétée par la Direction de la Nature, qui sera largement diffusée fin 2015. Son second objectif est de fonder, à partir des propositions de chaque équipe, une culture du projet de dimension métropolitaine qui sera approfondie par des ateliers de travail multi-partenariaux à l'automne 2015.



Équipe projet

Sous la direction de :
Corinne Langlois, Directrice adjointe
Camille Uri, Directrice de l'équipe Projet urbain

Chef de projet :
Laure Matthieussent, urbaniste paysagiste

Équipe projet :
Cécile Nassiet, environnementaliste

Composition de l'étude

Ce document se compose de 4 parties, dédiées chacune à la synthèse du travail de chaque équipe. Chaque partie articule un volet stratégique, un volet méthodologique et un volet propositions. Ces synthèses ne sont pas exhaustives mais réunissent les axes majeurs développés par chacune des équipes, associés à des propositions concrètes faites sur les sites étudiés. En conclusion, les différentes propositions sont comparées et des pistes de mise en œuvre à plus ou moins long terme sont esquissées.



Sommaire

1 | Be Citizen

1.1 Stratégie

- 1.1.1 La Métropole du Vivant.....p.9
- 1.1.2 Le Parlement du Vivantp.10

1.2 Méthode

- 1.2.1 La plateforme numérique « 55 000 ha de challenge ! ».....p.11
- 1.2.2 Le plan Canopéep.11
- 1.2.3 Les zones d'activités.....p.13

1.3 Propositions

- 1.3.1 Les pépinières localesp.13
- 1.3.2 La boîte à projets pour les entreprises.....p.15
- 1.3.3 La gestion partagée des rues résidentielles.....p.15

2 | Agence TER

- 2.1 Stratégie : la stratégie des bords et le 1=1+1p.19

2.2 Méthode

- 2.2.1 La valorisation des grands territoires de naturep.23
- 2.2.2 La gestion du cycle de l'eau.....p.23
- 2.2.3 Le soutien de l'activité agricole.....p.25

2.3 Propositions

- 2.3.1 Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)p.25
- 2.3.2 Le référentiel des zones humides.....p.25

- 2.4 Focus : la promenade de la terrasse des jalles.....p.27

3 | Bureau Bas Smets

- 3.1 Stratégie : une matrice d'opportunités.....p.33

- 3.2 Méthode : les outils « perles de nature »p.35

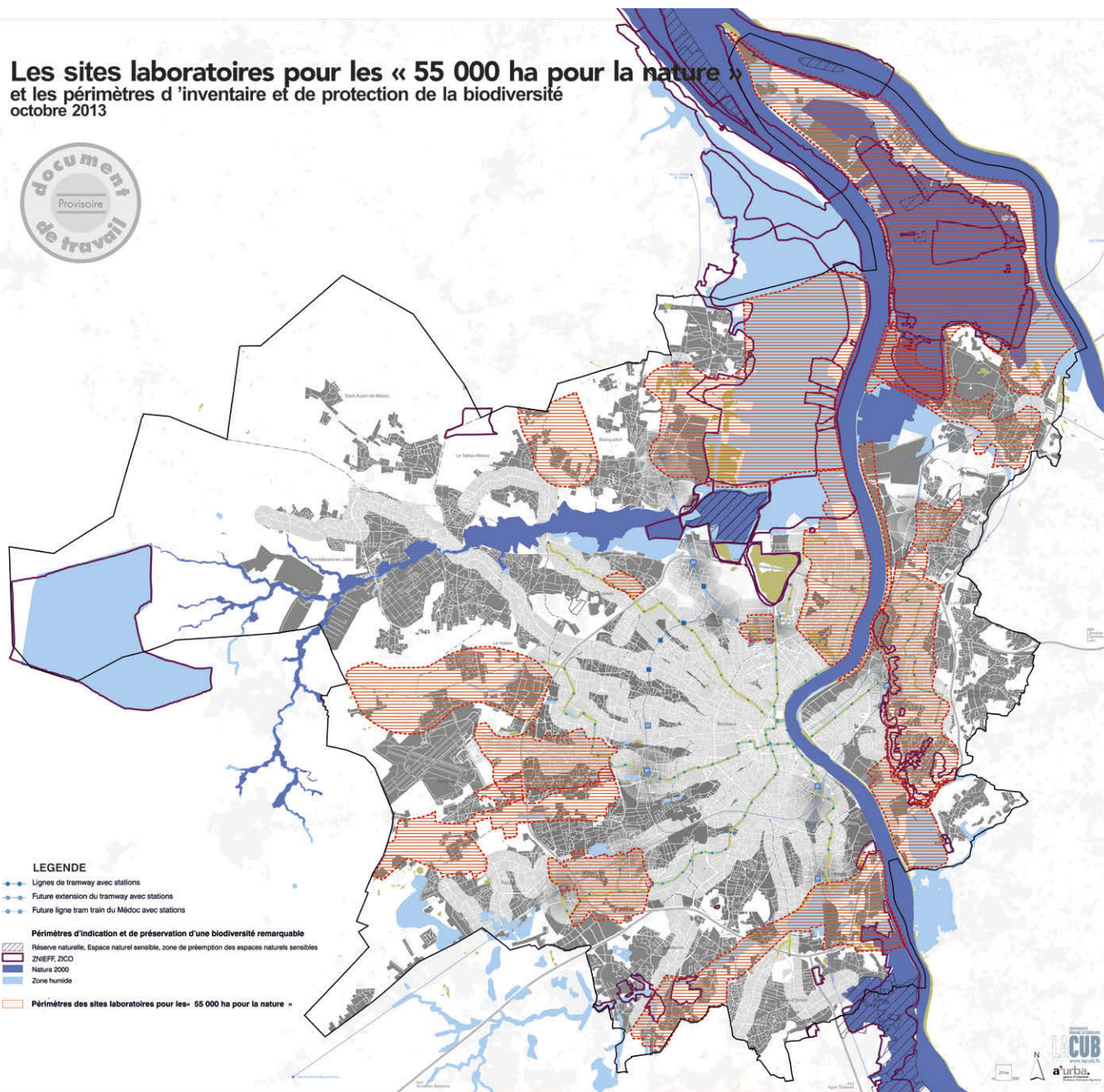
3.3 Propositions

- 3.3.1 La fiche projet cartographiep.39



3.3.2	La fiche projet plan guide	p.39
3.3.3	La fiche projet prototype.....	p.39
3.4	Focus : Mérignac Soleil	p.39
4 	COLOCO	
4.1	Stratégie : la préséance du Vivant à l'ouvrage	p.45
4.2	Méthode : la Boîte à Outils Biotopique de l'Agglomération Bordelaise (BAOBAB)	
4.2.1	Les outils « ressources »	p.48
4.2.2	Les outils « leviers d'actions »	p.48
4.2.3	Les outils « projets »	p.48
4.2.4	Les outils « profils »	p.49
4.3	Propositions	
4.3.1	L'Indice Potentiel Nature (IPN)	p.51
4.3.2	La Carte du Bien Commun	p.53
4.4	Focus : site Rolland-Garros - Mérignac.....	p.53

Les sites laboratoires pour les « 55 000 ha pour la nature » et les périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité octobre 2013



Les sites laboratoires pour les « 55 000 ha pour la nature » de la communauté urbaine de Bordeaux octobre 2013



Coloco
Bas Smetes
TER
TER
Be Citizen

LOT 1/ La nature comme catalyseur de la ville dense

- ① Coulée du Gua
- ② Propriétés du Parc des Coteaux

LOT 2/ Quelles valeurs pour conforter un véritable statut des grands territoires Nature?

- ③ Gèlès - Tanais
- ④ Parc des Jallès nord-est

LOT 3/ Quels usages pour des zones inondables et des zones humides fonctionnelles?

- ⑤ Presqu'île d'Ambès
- ⑥ Bordeaux Nord
- ⑦ Plaine de Floirac-Bouliac

LOT 4/ L'identité du territoire peut-elle émerger des trames vertes et bleues?

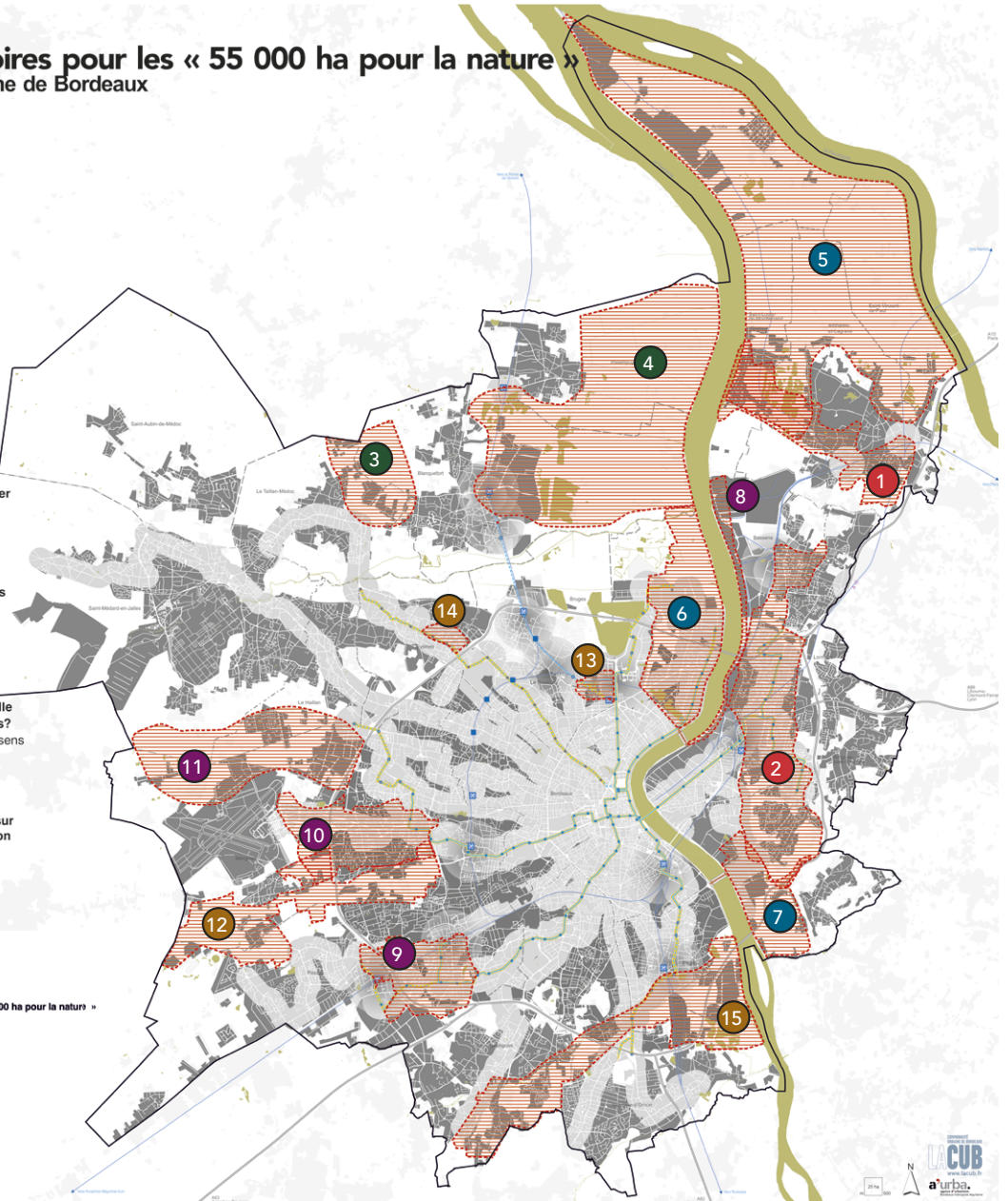
- ⑧ Gare de Pont Chaban Delmas-ZI Bassens
- ⑨ Pontet-Serpent
- ⑩ Mérignac Marné-Soleil
- ⑪ Aéroport-gravières

LOT 5/ Gérer le temps de la nature sur les friches et les espaces en mutation

- ⑫ Mérignac VDO - Pessac nord-ouest
- ⑬ Friche ferroviaire Ravezie-La Vache
- ⑭ Eysines Grand Caillou
- ⑮ Delta Vert - Eau Bourde

LEGENDE

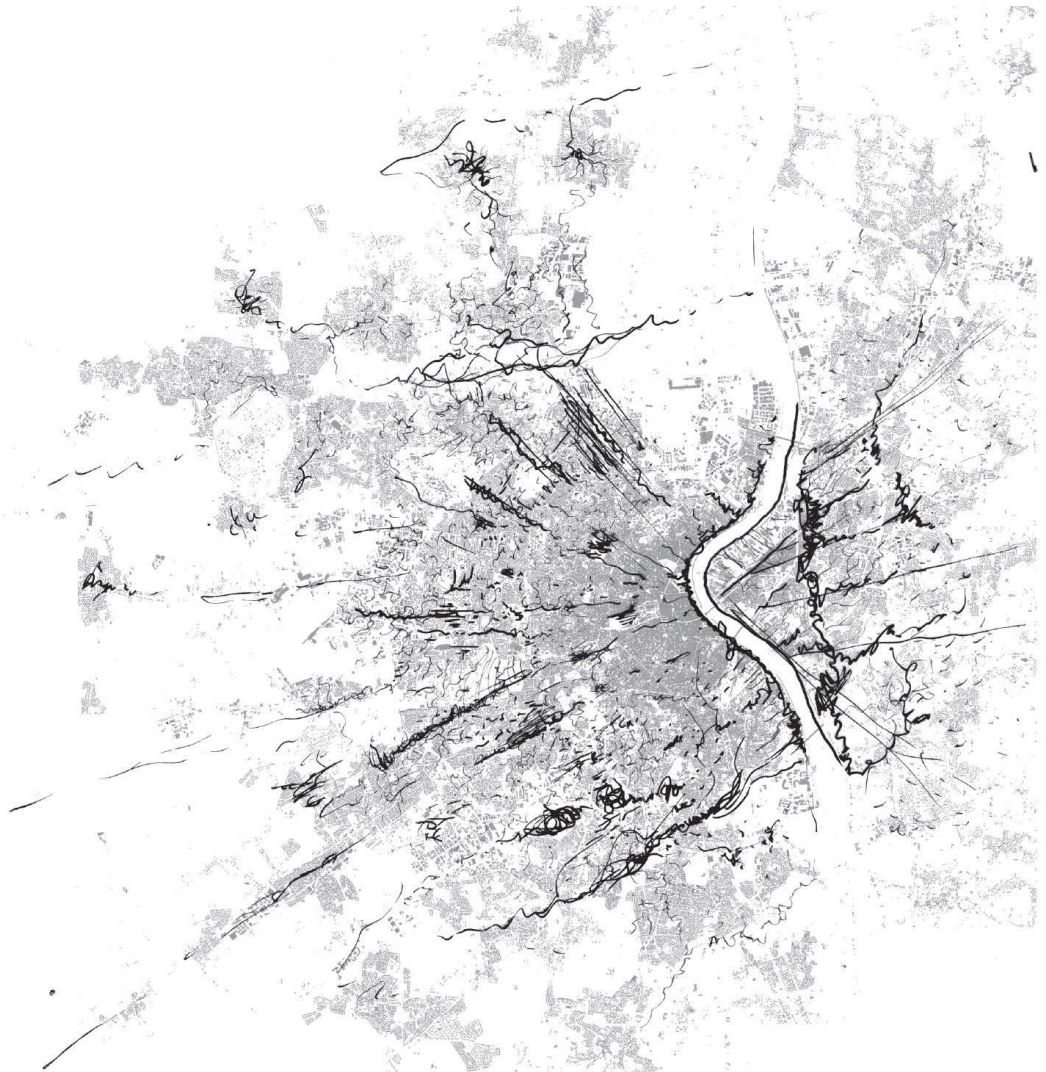
- Lignes de tramway avec stations
- Future extension du tramway avec stations
- Future ligne tram train du Médoc avec stations
- Périmètres des sites laboratoires pour les « 55 000 ha pour la nature »
- N° de site par lot



55 000

HECTARES POUR LA NATURE

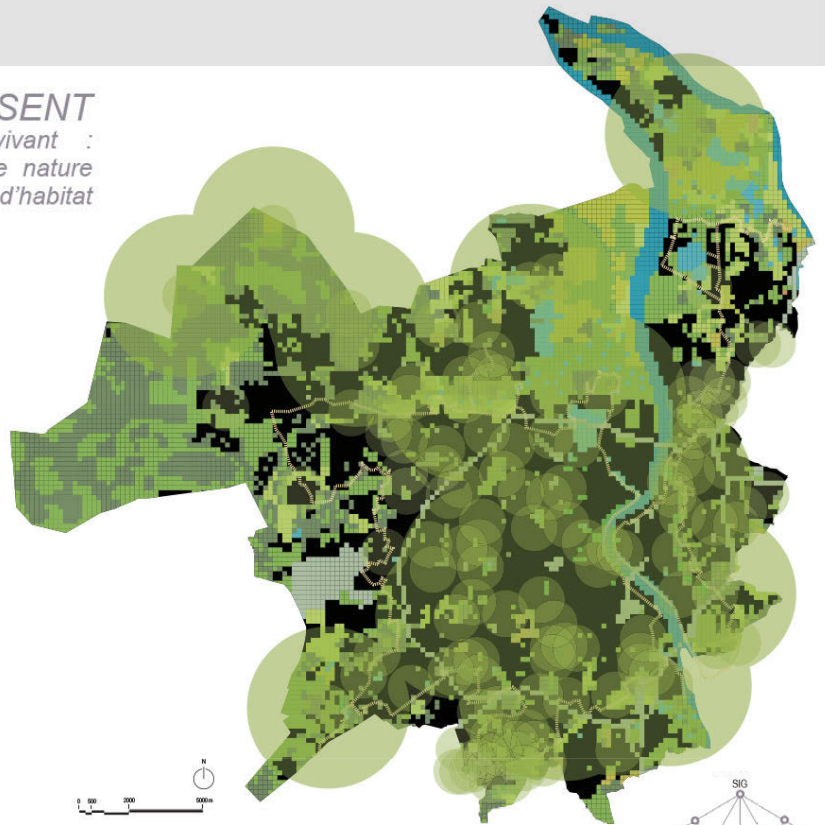
1 | Be Citizen



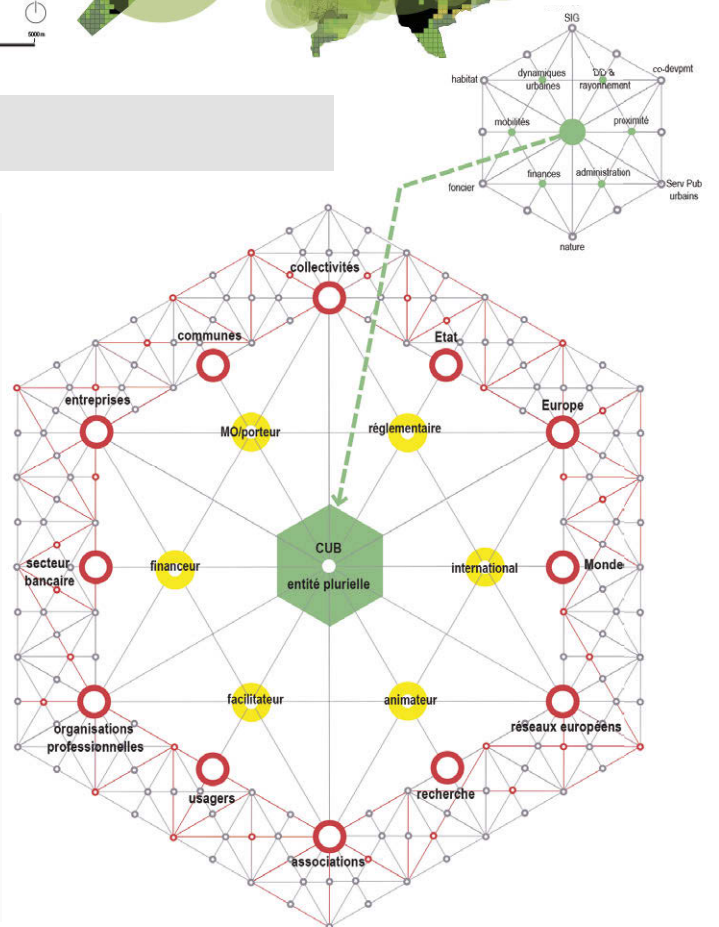
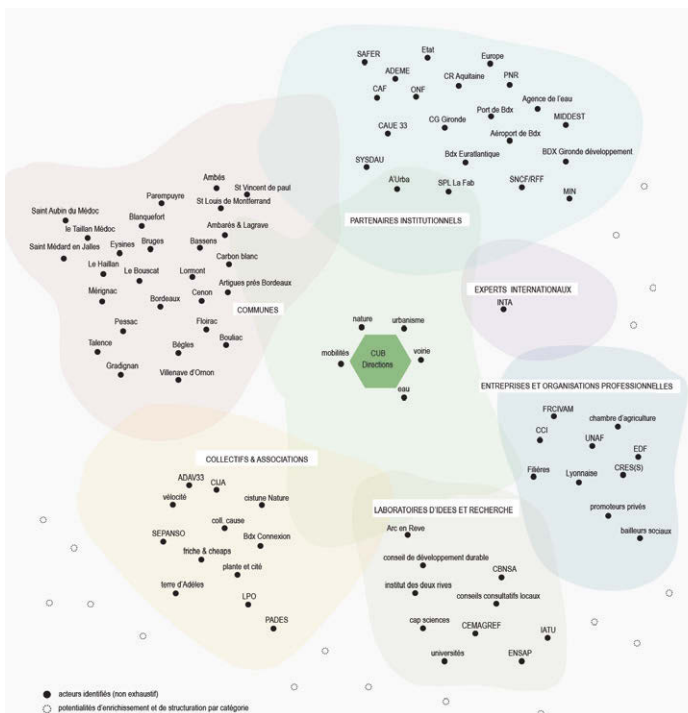
La Métropole du Vivant

LE VIVANT OMNIPRÉSENT

Vers une définition de bassin(s) de vivant : complémentarités entre le domaine public de nature ouvert et les tissus d'activité économique et d'habitat



Le Parlement du Vivant



D'UNE SITUATION DILUÉE

- relativement cloisonnée, plus ou moins ordonnancée
- régie par des liens institutionnels, des conventions ou des contrats
- en déficit d'animation transversale
- marquée par un mode d'intervention trop fonctionnel : réglementaire / financier/ MOA

VERS UN SYSTÈME RÉSEAU

- élargi vers la recherche, l'international et les acteurs privés du financement & du portage
- structuré autour de modes d'intervention revisités, mettant l'accent sur la facilitation
- marqué par une intégration et une transversalité multifonctionnelles

1.1 | Stratégie

La stratégie consiste à renforcer l'attractivité de la métropole grâce aux services rendus par le monde vivant sur le territoire métropolitain : c'est le projet de la **Métropole du Vivant**. Ce projet, pour être pérenne, doit être porté collectivement et appelle donc un repositionnement des acteurs locaux : c'est le **Parlement du Vivant**.

1.1.1 | La Métropole du Vivant : « Une métropole résiliente, confiante, qui donne (en)Vie »

Renforcer l'attractivité de la métropole consiste à augmenter sa capacité de transformation principalement dans trois domaines :

- son dynamisme économique,
- son confort de vie à travers la santé et le bien-être de tous,
- sa résilience, c'est à dire la stabilité de sa résistance face aux risques.

La Métropole du Vivant appelle le renouvellement des modèles économiques et des modes de financement pour des projets qui participent mieux et plus aux aspirations individuelles de ses habitants et à la construction de la résilience et de l'attractivité du territoire métropolitain. Des solutions apportées aujourd'hui par l'économie collaborative et circulaire sont à expérimenter, à relier, à généraliser, pour que tout projet participant à l'affirmation de la Métropole du Vivant reste avant tout collectif et sensible.

La Métropole du Vivant est un **processus de transformation**, qui appelle la mise en place d'outils pour guider ce processus. C'est en même temps un **vecteur de l'identité métropolitaine**, qui, en nécessitant une certaine pérennité dans le processus de transformation, appelle une acculturation commune sur ses caractères par tous les acteurs impliqués.

Ce projet métropolitain s'appuie sur une **naturoscopie** du territoire métropolitain, qui explore la diversité des spécificités locales du territoire liées au vivant et fonde les décisions et les actions à réaliser à l'horizon 2030. L'analyse des dynamiques et des tensions spatiales existantes sur la métropole permet d'affiner la place du vivant et donc de préciser le type d'actions à mener en fonction des « **bassins de vivant** » caractéristiques de Bordeaux. Cette naturoscopie est fondée sur les 2 composantes de l'idée de nature : la biocénose, c'est-à-dire la faune et la flore, et le biotope, c'est à dire les facteurs qui déterminent les spécificités d'un milieu ou bassin de vie : l'hydrographie, la pédologie, la topographie, le climat. La Métropole du Vivant n'aborde donc pas la question de la nature en ville en termes d'opposition nature / ville, mais présuppose au contraire une symbiose vivante et riche de projets à venir.

1.2.2 | Le Parlement du Vivant

Pour réaliser la Métropole du Vivant, le dispositif des acteurs qui animeront ce projet doit s'organiser. Sa **situation** est aujourd'hui « **diluée** », c'est-à-dire « relativement cloisonnée, plus ou moins ordonnancée, régie par des contrats diffus, en déficit d'animation transversale, marquée par un mode d'intervention trop fonctionnel ». Le dispositif d'acteurs doit évoluer vers un « **système réseau** », qui soit « élargi vers la recherche, l'international et les acteurs privés du financement et du portage, structuré autour de modes d'intervention revisités, mettant l'accent sur la facilitation, et marqué par une intégration et une transversalité multifonctionnelles ». C'est le **Parlement du Vivant**. Pour faire la transition entre ces deux modèles opérationnels, la stratégie consiste à **multiplier les opportunités** pour émuler les transformations possibles. Il s'agit de tester dès aujourd'hui une Métropole du Vivant en train de se construire en aménageant en premier lieu des instances de brainstorm libre et créatif entre différents acteurs à faire interagir. La Métropole du Vivant est moins un idéal à atteindre, qu'un processus déjà en marche.

Le Parlement du Vivant devra, par étapes et de manière itérative :

- partager un vocabulaire et un état des lieux du Vivant à travers la naturoscopie engagée dans le cadre des *55 000ha pour la nature*,
- projeter une vision partagée de la métropole de demain,
- faire éclore des solutions à partir de potentiels existants,
- prioriser et arbitrer la multitude des actions,
- favoriser le partage des ressources et la diversification des modes de financements nécessaires à la multiplication des projets.

1.2 | Méthode

1.2.1 | La plateforme numérique « 55 000 ha de challenges ! »

La participation prend de plus en plus d'importance dans les processus de projet, en mobilisant fortement l'outil numérique. La création d'une plateforme numérique est donc proposée pour catalyser les projets qui construiront la Métropole du Vivant. Pensée sur un mode collaboratif, son objectif est de favoriser la réalisation de projets locaux décentralisés et leur mise en relation sur le territoire, en connectant le développement économique local avec l'aménagement du territoire. Cette interface de projets propose aussi des appels à idées et des appels à projets qui initient de nouveaux challenges à relever. Pour une mise en œuvre rapide, ces « 55 000 ha de challenges » pourront s'articuler à une plateforme existante, comme celle de la participation en cours de construction par Bordeaux Métropole.

Ce site internet interactif implique un investissement pour sa création et un suivi pour son animation et sa gestion, à défaut duquel le trafic restera faible sur le site. Mais ce dispositif reste léger à mettre en place et a l'avantage, en agglomérant des démarches déjà en cours, de pouvoir bénéficier d'une attractivité rapide. Sa mise en œuvre requiert des fonds publics et privés, mais sa gestion revient à Bordeaux Métropole.

1.2.2 | Le plan Canopée : 1 habitant = 1 arbre

Afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, anticiper les épisodes de canicule, et limiter les besoins en rafraîchissement des bâtiments, Bordeaux Métropole souhaite augmenter la place des plantations sur son territoire. Le programme 1 habitant = 1 arbre répond à ces enjeux en mettant en œuvre les conditions de développement d'une véritable canopée métropolitaine pour renforcer l'infrastructure verte de Bordeaux métropole. Ce programme de plantation sur l'ensemble de la métropole mobilise la plateforme numérique et ses 55 000 ha de challenges pour mutualiser les ressources et l'ingénierie privée et publique nécessaires (*crowdsourcing*). Ce programme développera une base de données sur les arbres de la métropole (type, genre, âge, état...), mettra à disposition des outils de mise en œuvre, de formation, de sensibilisation à la plantation et proposera des modalités de financement (*crowdfunding*).

Le plan Canopée appelle une forte mobilisation des acteurs publics et privés pour sa mise en œuvre et la gestion et le suivi des plantations. Mais c'est un levier très efficace pour améliorer l'état de la connaissance du vivant sur le territoire, un outil de sensibilisation puissant à un changement nécessaire des manières d'habiter et de faire la ville, une opportunité pour créer des partenariats à la source de nouveaux projets.

La plateforme

Interface

55 000 HECTARES DE CHALLENGES !

La Cub et ses partenaires s'engagent à rencontrer les porteurs d'idées ou de projets pour envisager l'intégration dans ses pratiques des propositions lauréates et/ou proposer un accompagnement personnalisé pour faciliter la réalisation autonome du projet.

- 1 PROPOSEZ VOTRE IDÉE**
- 2 CONSTITUEZ VOTRE COMMUNAUTÉ DE SUPPORTERS**
- 3 VOTEZ**

Challenge n°1 : manger sain, frais et bon

Challenge n°2 : apprendre, découvrir, se divertir

Challenge n°3 : courir, bouger, en route pour l'aventure

Challenge n°4 : travailler, gagner sa vie

Découvrez ici le [programme prévisionnel de challenges](#) pour l'année 2014 . [En savoir plus sur 55 000 ha ...](#)

« Long scroll page » - Page déroulante
Blocs de présentation détaillée des challenges

La plateforme et le plan Canopée

COMMUNICATION
Possibilité de partage sur les réseaux sociaux.

MOBILISATION / CHALLENGE
Compteur permettant de suivre l'indicateur du challenge. Intègre les actions privées et publiques.

AGENDA COLLABORATIF
Pour proposer ou assister à des événements.

INFORMATION / SENSIBILISATION
Accès à des fiches de bonnes pratiques, une base documentaire, possibilité de contacter un "conseiller", ...

EDWISOURING
Possibilité de compléter la cartographie collaborative du patrimoine végétal de la Cub.

MISE EN VALEUR DES PARTENAIRES
Présentation des partenaires de l'opération et valorisation de leurs actions.

IDENTIFICATION
Création d'un profil utilisateur et identification nécessaire pour accéder aux fonctionnalités collaboratives du site.

SENSIBILISATION
Présentation des enjeux de l'adaptation au changement climatique et du rôle du végétal.

FINANCEMENT
Possibilité de faire des dons en ligne.

EXEMPLAIRE DE LA COLLECTIVITE
Présentation des actions portées par la Cub et ses partenaires.

1.2.3 | Les zones d'activités : méthodologie pour plus de nature

Afin de rendre positives les contraintes environnementales qui s'imposent souvent à l'installation de nouvelles entreprises, Bordeaux Métropole a initié de premières réflexions sur la place et le rôle de la nature dans les zones d'activité. Une méthodologie est proposée par Be Citizen pour sensibiliser prioritairement les entreprises aux enjeux du vivant. Elle s'appuie sur des retours d'expérience et des démarches innovantes. Elle a pour objectif d'initier des expérimentations locales auprès d'acteurs privés pilotes (Bouygues Telecom, le MIN, Laser, Décathlon, WordCast System), d'accélérer une acculturation commune entre acteurs publics et privés, de construire une vision stratégique partagée par les acteurs publics de nature et de l'économie et de proposer une boîte à outils de projets.

1.3 | Propositions

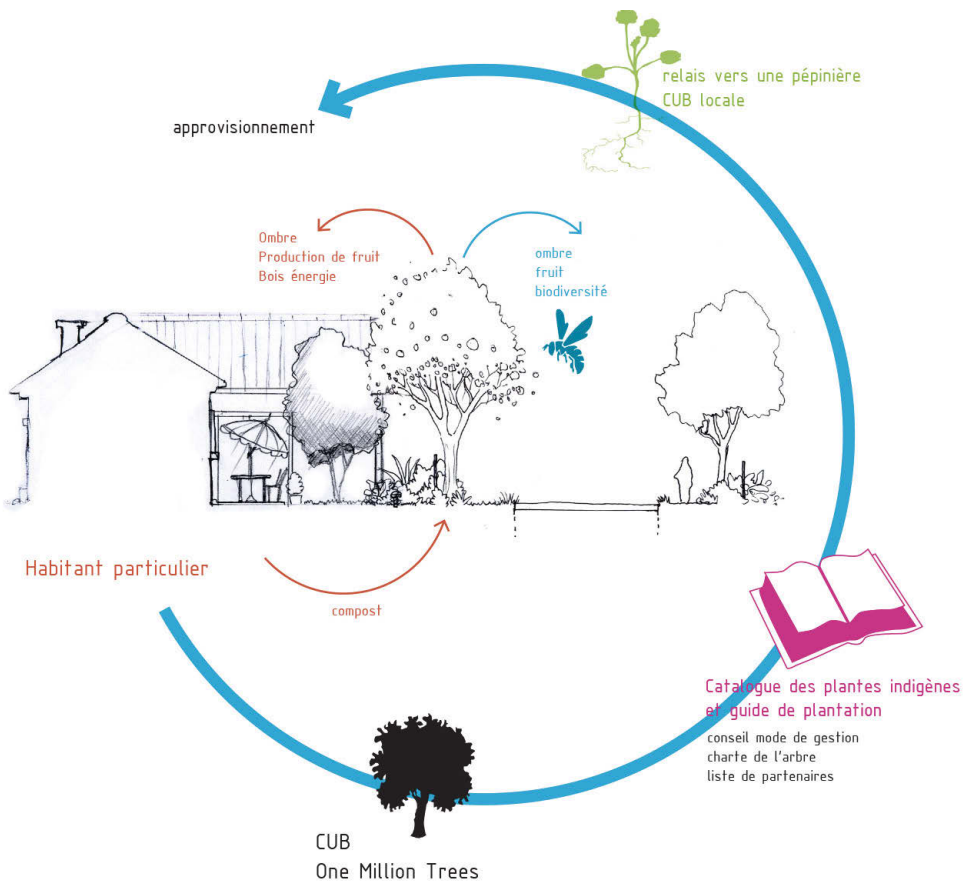
1.3.1 | Les pépinières locales

La métropolisation s'organise depuis janvier 2015 autour de la mutualisation des services de plusieurs communes de la métropole, et notamment du service des espaces verts. La création d'un service métropolitain des espaces verts est l'occasion de repenser l'approvisionnement en végétaux ligneux, adapté aux spécificités du climat bordelais. La création de pépinières locales est donc proposée pour anticiper les besoins de la métropole en végétation ligneuse de qualité en minimisant les importations, pour conserver et diffuser les végétaux indigènes, pour développer les filières courtes et donc l'économie locale. Outre ces objectifs pratiques et écologiques, la pépinière locale doit également permettre de développer des espaces publics partagés, multifonctionnels, voire temporaires. L'association pépinière + parc de loisirs est tester à partir d'expériences déjà réalisées et d'une approche en coût global. Si l'approvisionnement en végétaux par une ou plusieurs pépinières locales est conditionné le temps de production des sujets ligneux et la fréquence du besoin, dont les calendriers ne sont pas toujours en phase, la pépinière locale peut être un véritable atout pour une approche renouvelée des plantations en ville, notamment sur les espaces publics, à travers la connaissance continue, la planification et le monitoring qu'elle permet.

Les pépinières



La gestion partagée des rues résidentielles



1.3.2 | La boîte à projets pour les entreprises

En profitant de l'intérêt que plusieurs entreprises portent à la place de la nature sur leur site d'implantation dans les zones d'activités métropolitaines, une boîte à projets est créée qui vise à adapter le projet de Métropole du Vivant aux impératifs de rentabilité et d'attractivité de chacune. Cette boîte à projets collecte des retours d'expérience et met en relation des entreprises qui partagent les mêmes objectifs. En s'appuyant sur la plateforme numérique des 55 000 ha de challenges et sur le Plan Canopée, elle informe en retour les autres acteurs privés et publics des actions à entreprendre. Parmi tous les outils proposés, on retient ceux de la compensation carbone par les plantations, la plantation des toîts et des murs, l'introduction de potagers d'entreprises et/ou conservatoires, l'éco-pâturage, la mise en place de composteurs d'entreprise.

1.3.3 | La gestion partagée des rues résidentielles

La direction de la voirie communautaire a entamé en 2012 une démarche visant à renouveler les modalités d'aménagement de l'espace public. Dans ce cadre, la création d'un groupe ressource expérimente de nouveaux modes de conception de l'espace public, qui ont notamment pour objectifs de diminuer les coûts d'aménagement et de gestion de la voirie, notamment résidentielle, au bénéfice d'une plus grande liberté d'implication des habitants. Il s'agit, à l'échelle des voies résidentielles, de passer d'une logique de simple desserte routière à une logique de voie vivante, en favorisant son appropriation par les riverains, en investissant les zones de frontage, en replaçant ces voies à l'échelle élargie de leur quartier et du Vivant. Be Citizen expérimente, à l'échelle d'une rue résidentielle - la rue Joseph Cabane, à Ambarès - un mode de gestion partagée de la voirie qui renouvelle la conception et l'aménagement de l'espace public en approfondissant les objectifs métropolitains et en proposant un modèle de contractualisation négociée entre Bordeaux Métropole et les riverains. À condition que la participation des habitants soit au rendez-vous et que la négociation avec les acteurs publics soit efficace et le dialogue constant pour assurer la mise en oeuvre des plantations et leur longévité, la gestion partagée de la voirie génère un paysage résidentiel spécifique à la source d'une appropriation forte et collective d'un espace public vivant.

DOCUMENTS produits par Be Citizen :

(Livraison 07/2014)

Stratégie

- Livret stratégie
- Annexe 1 : Inventons le parlement du vivant – note illustrée de la stratégie nature métropolitaine
- Annexe 2 : Propositions pour le vivant – cahier illustré de la méthodologie d’accompagnement
- Annexe 3 : Propositions pour le vivant – Cahier illustré de la méthodologie d’accompagnement

Sites

- Livret sites : outils de contextualisation des fiches actions – Application sur l’Estey du Gua et sur les propriétés du Parc des coteaux

Fiches actions

- Les zones d’activités :

Stratégie pour réintégrer le vivant au sein des zones d’activité économiques : les entreprises comme acteurs du changement

- Le plan Canopée :

Opération un habitant – un arbre (livret et annexe)

Approvisionnement végétal local pour Bordeaux métropole (livret et annexe)

La gestion partagée des rues résidentielles

- La plateforme – mobilisation et financement :

Livret stratégique

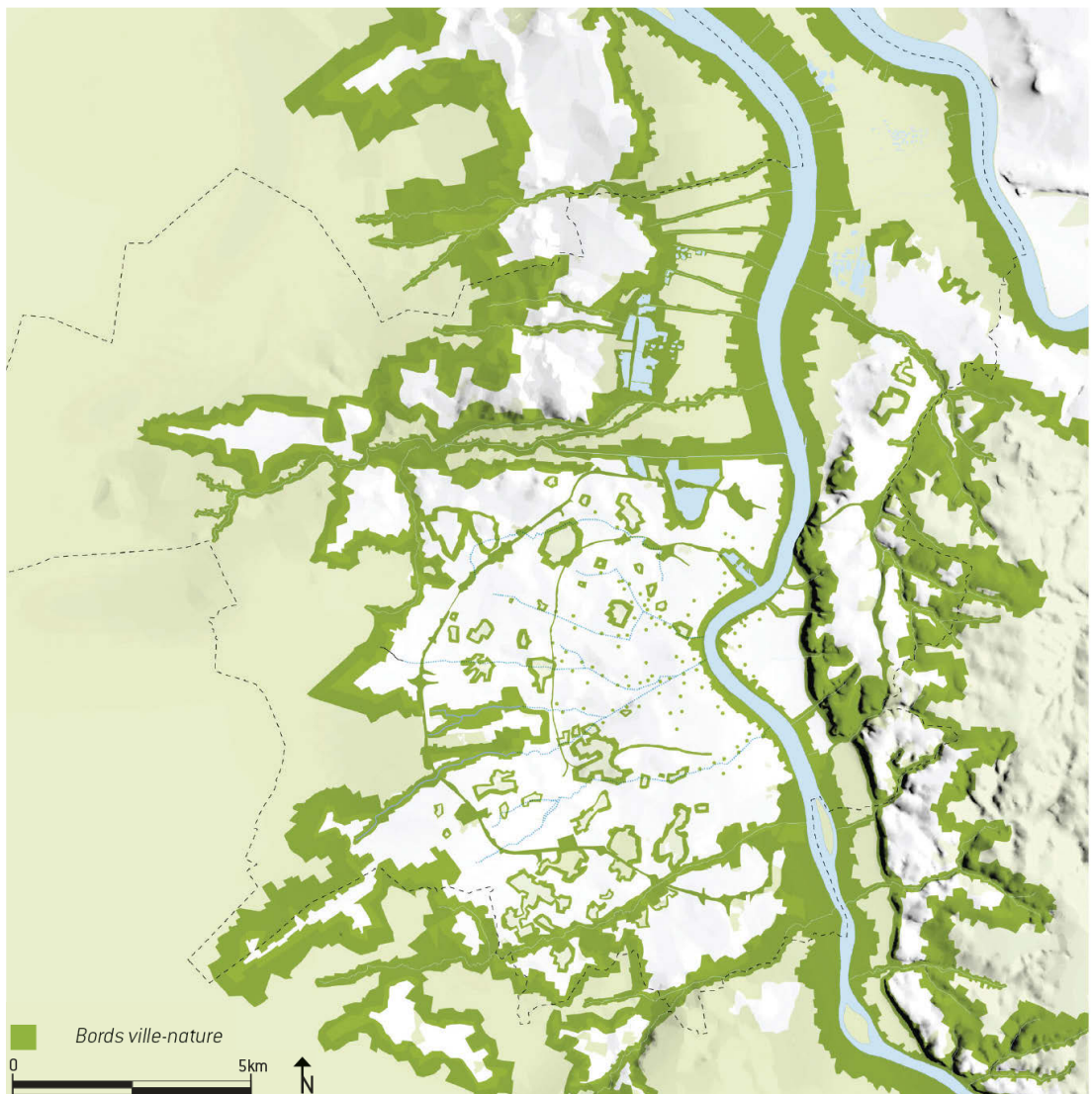
Présentation de la plateforme Ulule

Végétaliser la ville : pour quels bénéfices, avec quels outils de financement, suivi et gouvernance des projets ?

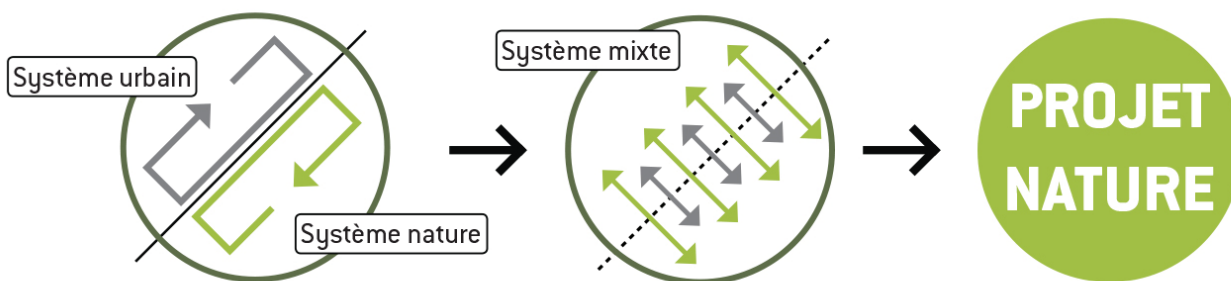
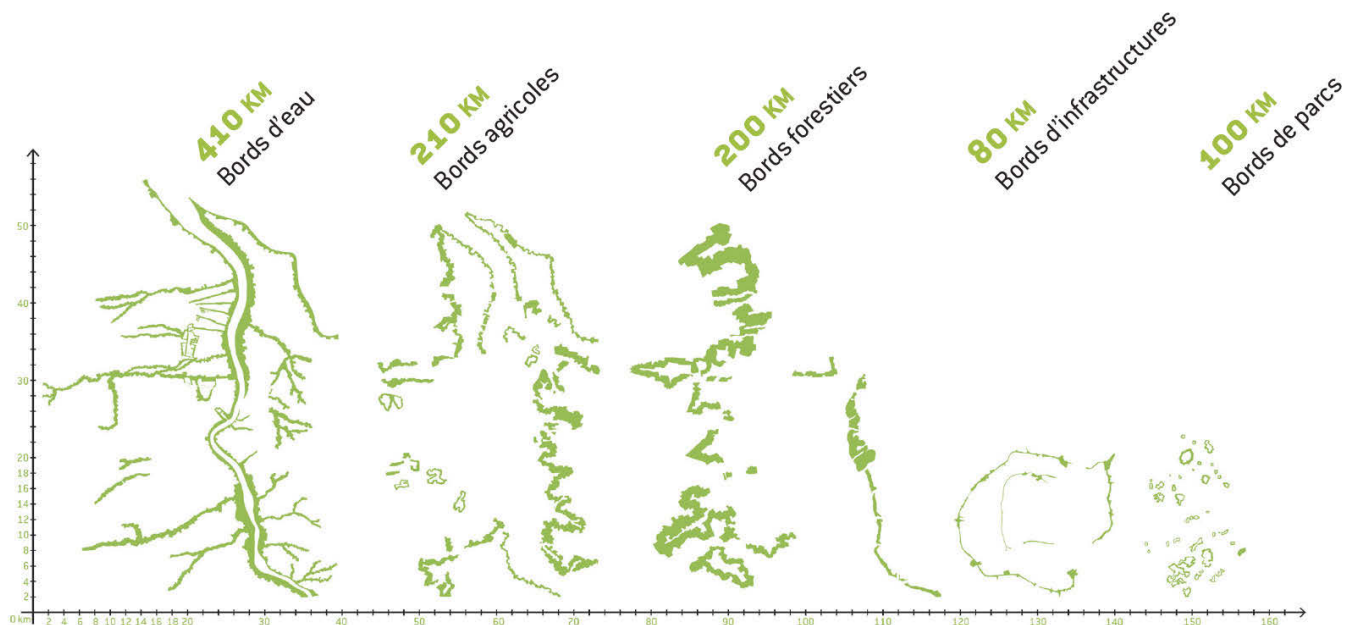
Questionnaire et statistiques sur le thème « Nature et numérique »

55 000 HECTARES POUR LA NATURE

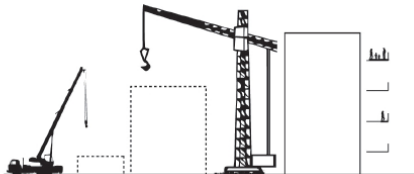

2 | Agence TER



Le 1=1+1



1 METROPOLE MILLIONNAIRE = **1** PROJET DE DEVELOPPEMENT économique et urbain + **1** PROJET DE NATURE métropolitaine

2 | Agence TER

2.1 | Stratégie des bords et le 1=1+1

La stratégie de l'équipe TER consiste à faire se rencontrer le « système urbain » et le « système nature » pour déterminer des lieux d'intervention prioritaires : ce sont les « **Bords** » de la ville. Ces lieux de confrontation appellent le dépassement de l'opposition entre ces deux systèmes apparemment incompatibles mais qui guident l'action publique sur le territoire et l'expérimentation de systèmes mixtes inédits. L'objectif principal est de pointer ces territoires de lisière comme lieu de fragilité et d'« articuler les orientations politiques en faveur d'une valorisation et d'une protection de l'agriculture et des espaces naturels patrimoniaux ». Différentes typologies de lisières ville-nature sont identifiées : les bords agricoles, les bords forestiers, les bords d'eau, les bords d'infrastructure, les bords de parc, pour chacun desquels des leviers d'actions spécifiques sont identifiés.

La stratégie des bords induit de nouvelles manières de construire la métropole. Parce qu'elle s'annonce millionnaire et qu'elle doit être plus attentive à la place accordée à une nature de proximité, la métropole de demain demande de « **faire plus de nature avec plus d'habitants** ».

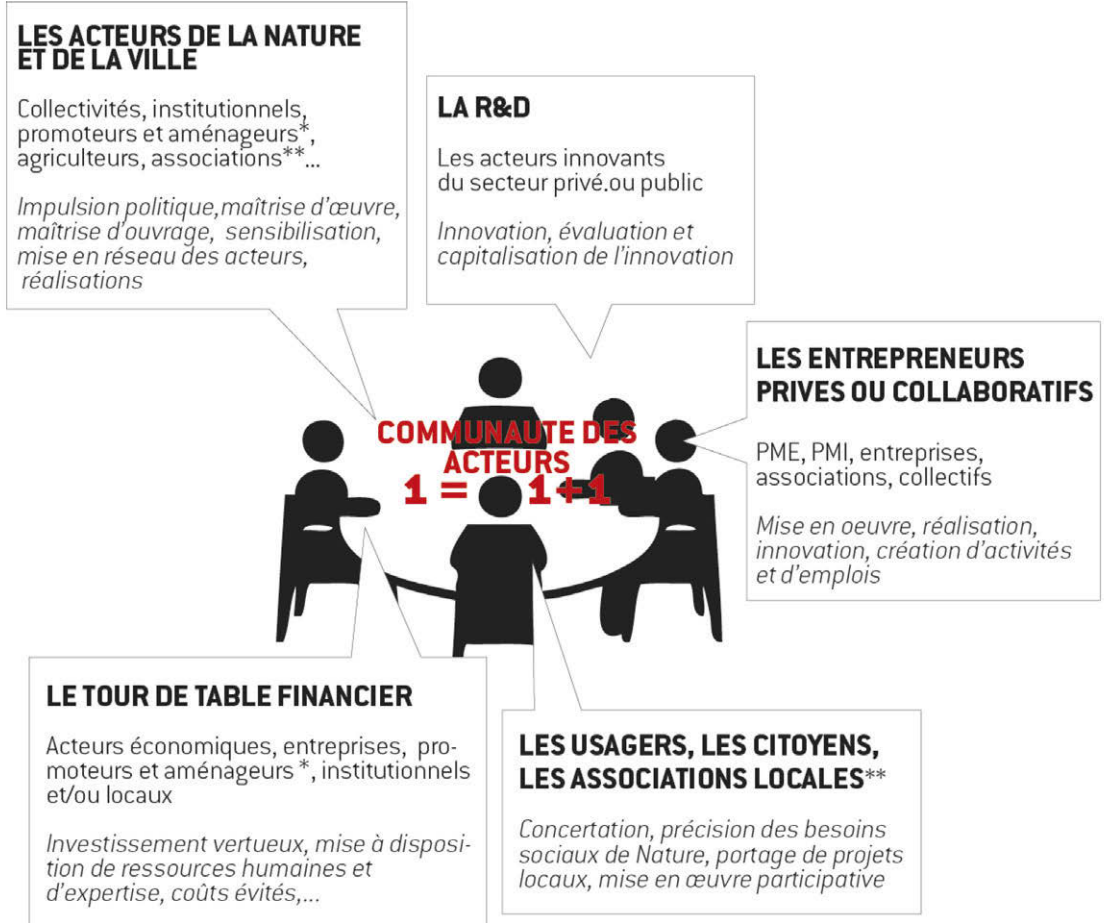
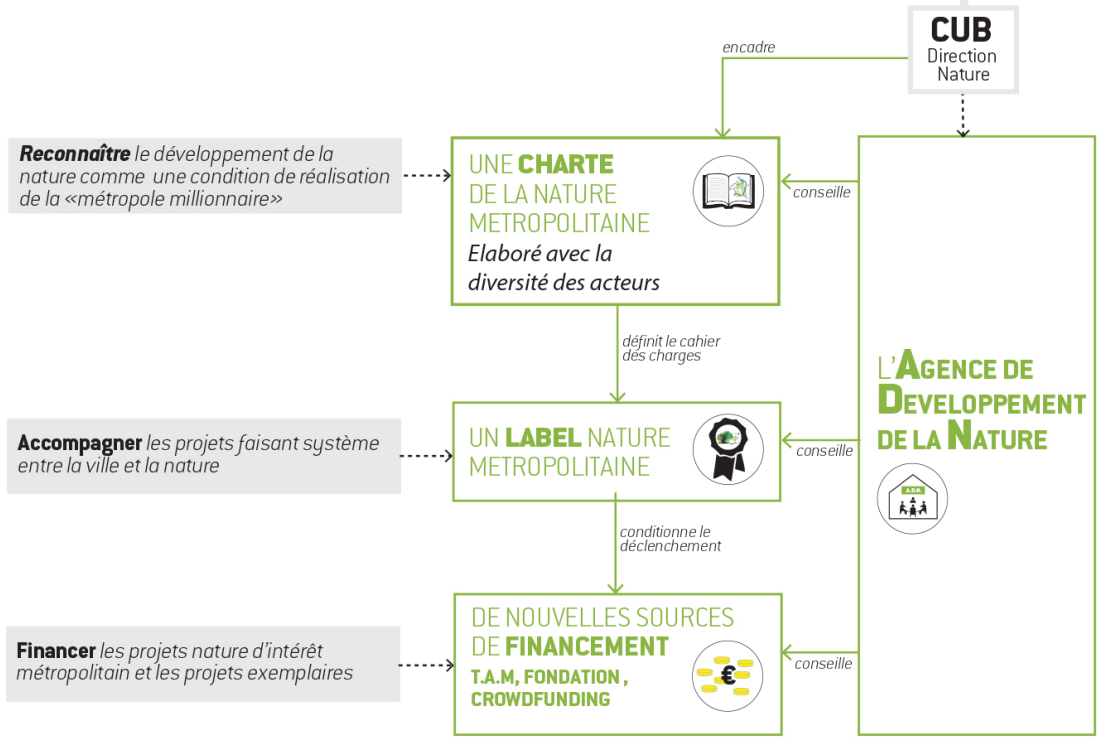
Ce slogan se traduit concrètement par l'équation **1=1+1** :

$$\begin{array}{l} 1 \text{ projet de développement économique et urbain} \\ + \\ 1 \text{ projet de nature} \\ = \\ 1 \text{ métropole millionnaire} \end{array}$$

Cette équation propose d'initier de nouvelles formes d'urbanisation génératrices d'une « **nature augmentée** », aussi bien à l'échelle locale qu'à celle de la métropole.

Ce changement de paradigme dans la fabrication de la ville implique un renouvellement des outils existants et la création de nouvelles instances :

- **La charte de la nature métropolitaine** porte la stratégie de la nature à l'échelle de la métropole et fixe les objectifs à atteindre par une série d'actions à enclencher. Elle est garante des valeurs écologiques, systémiques et métropolitaines de la nature que ses signataires doivent partager et transmettre. Elle organise les trois échelles de tout projet de territoire conçu selon le **1=1+1**, autour des valeurs de solidarité communautaire, de co-développement ville – nature, de participation habitante.
- **Le label nature métropolitaine** est un dispositif destiné à encourager, faciliter et encadrer la réalisation de tout projet associant ville et nature. Il vise à promouvoir de nouvelles pratiques de l'aménagement de la part d'acteurs publics ou privés à toutes les étapes du projet.
- **De nouvelles sources de financement** sont enclenchées par la démarche de labellisation. Complémentaires de celles de Bordeaux Métropole, elles sont issues de contributions règlementées dans le cadre des opérations d'aménagement (mise



2 | Agence TER

en place d'une Taxe d'Aménagement Majorée) ou de contributions « participatives » basées sur le volontariat (crowdfunding, mécénat).

• **Une Agence de Développement de la Nature (ADN)** est nécessaire pour renforcer la gouvernance nature sur la métropole et garantir la mise en œuvre durable du 1=1+1. L'ADN devra bénéficier d'un appui politique (la charte), d'un dispositif de soutien aux opérations (la labellisation), d'un dispositif financier innovant, et de compétences pour faire converger les intérêts des acteurs et organiser les arbitrages. Elle aura également pour mission de développer un laboratoire R&D sur la nature métropolitaine. Elle pourra s'organiser au sein d'une structure existante à renouveler (montée en compétence d'une structure comme l'a-urba par exemple) ou d'une nouvelle structure (du type Société Publique Locale à la métropole).

Le système d'acteurs qui président aujourd'hui à l'aménagement de la ville, est donc à renouveler. La «**communauté des acteurs du 1=1+1**» se compose des :

- acteurs de la nature : réseau de partenaires institutionnels publics ou privés ;
- acteurs du tour de table financier : investisseurs ;
- acteurs de la recherche et de l'innovation : chercheurs privés ou publics intéressés par la recherche-action ;
- usagers ;
- entrepreneurs du secteurs privé ou collaboratif.

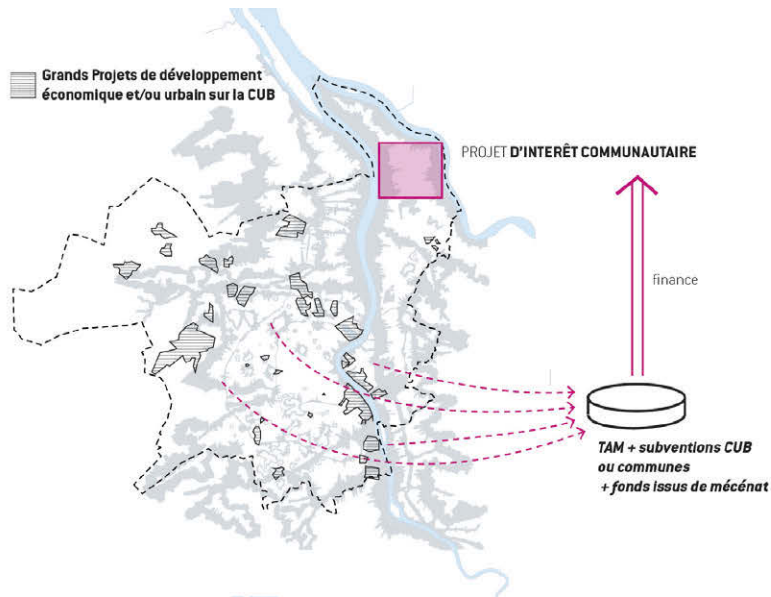
Ce projet métropolitain, en définissant une nouvelle gouvernance pour mettre en œuvre une équation simple qui renouvelle l'aménagement de la ville en profondeur, rejoue aussi les priorités d'action sur la métropole. La stratégie des bords requiert en premier lieu le développement et l'affirmation d'une **stratégie de maîtrise foncière**, pour organiser cette nouvelle solidarité communautaire, dans le respect du principe de l'enveloppe constante affirmé par les documents de planification. Le partage du territoire métropolitain entre 50% d'espaces naturels et 50% d'espaces construits qui définit ce principe, nécessite un outil foncier qui permette de mieux connaître le territoire et d'orienter son développement autour d'infrastructures naturelles de grande échelle. La spéculation foncière qui s'exerce sur les terres agricoles doit être encadrée et les enjeux liés aux risques naturels et à la santé publique anticipés. Cette stratégie foncière a une dimension agricole majeure : la préservation des espaces agricoles par le soutien aux activités et par l'acquisition foncière sont des leviers importants pour enrayer le changement de vocation de ces parcelles et l'extension des territoires construits. Les outils de planification existants (comme la ZAP, zone agricole protégée ou le PPEANP, Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sont à ce titre appelés à être plus fortement mobilisés. Enfin, la reconquête des friches et délaissés est identifiée comme un moyen de consolider l'activité agricole au sein de la métropole.

L'organisation d'une **solidarité communautaire spécifiquement autour du risque inondation** est la deuxième priorité identifiée de ce projet métropolitain : le risque inondation touche un tiers du territoire métropolitain, mais l'ensemble de la métropole joue un rôle dans la gestion de ce risque. Le principe de cette solidarité communautaire consiste donc à faire participer l'ensemble de la métropole à l'aménagement et à la gestion des territoires d'expansion des crues, au maintien de

La solidarité communautaire

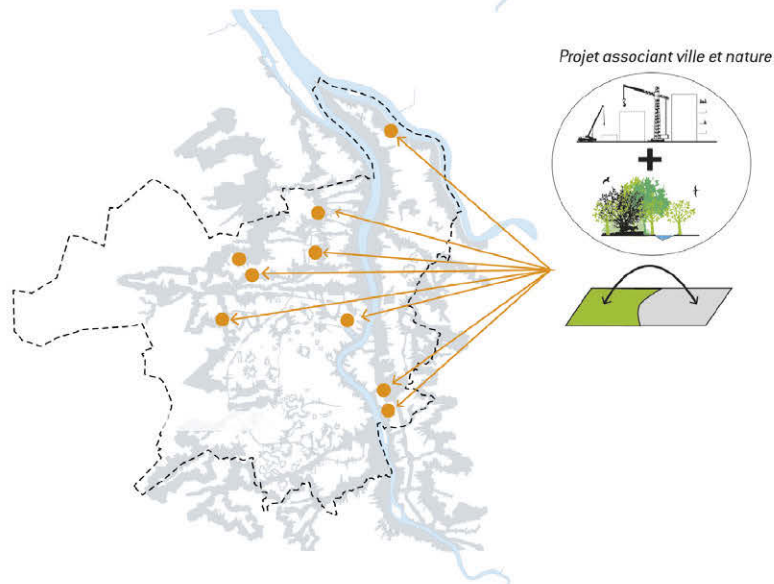
Solidarité communautaire

Les projets d'intérêt métropolitain sont aidés financièrement par la CUB et/ou des dispositifs de financement alternatifs



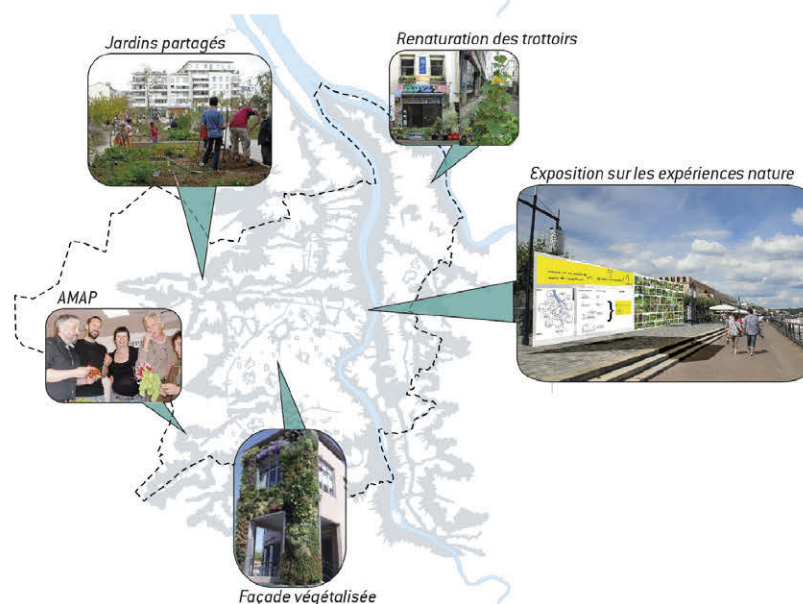
Codéveloppement ville-nature

Projets urbains ou économiques locaux intégrant la nature dans leur programme et leur budget et pouvant profiter d'une labellisation «nature métropolitaine»



Participation habitante

Projet nature local mené par des habitants, des associations ou des acteurs privés et pouvant profiter de la plateforme de crowdfunding.



2 | Agence TER

l'agriculture, comme premier gestionnaire du risque, à celui de la qualité écologique des milieux, à la préservation de l'identité de ces territoires qui participent fortement à l'attractivité de la métropole.

Cette solidarité communautaire organisée par la nécessaire maîtrise foncière du territoire définit des **sites d'intérêt métropolitain**, sur lesquels il est prioritaire d'agir : ce sont les bords d'eau, les bords de forêt, les bords agricoles les plus impactés par le risque, les plus fragilisés par la spéculation, les plus stratégiques pour la préservation des activités agricoles, les plus sensibles pour le maintien de leur milieu.

2.2 | Méthode

La mise en œuvre du 1=1+1 sur les sites d'intérêt métropolitain se traduit par trois grands axes complémentaires, qui hiérarchisent les actions à mener :

2.2.1 | La valorisation des grands territoires de nature

Les continuités écologiques définies par les documents de planification doivent orienter l'emplacement et la forme des projets urbains à venir. Ces **infrastructures naturelles** gagneront à être mieux connues et reconnues, à la fois comme vecteur d'identité métropolitaine et support de projets locaux. L'agriculture devra être inscrite dans la trame du territoire comme activité la plus efficace pour préserver et activer ces infrastructures naturelles. Les anciens sites d'exploitation, comme les gravières, devront faire l'objet de projets de renaturation, afin d'étendre l'emprise de ces grandes continuités naturelles. La résilience des territoires doit être améliorée pour mieux protéger biens et personnes contre les risques. C'est donc une véritable ingénierie au service de la nature qui est à construire et à diffuser auprès de tous les acteurs du territoire afin de mieux valoriser ces grands territoires de nature métropolitains.

2.2.2 | La gestion du cycle de l'eau

La résilience du territoire face au risque inondation ne doit pas faire l'objet de projets que dans les territoires identifiés par le PPRI (Plan de Protection contre le Risque Inondation), mais doit se construire avec l'ensemble du territoire. Le 1=1+1 demande qu'une attention soit portée à la gestion de l'eau dans tout nouveau projet, afin de réduire les effets des nouvelles constructions sur le risque inondation. Il s'agit de prendre la mesure du cycle de l'eau à l'échelle d'un bassin versant pour mieux orienter les projets qui y prennent place et ainsi construire petit à petit la résilience métropolitaine face au risque.

Le statut d'intérêt général des champs d'expansion des crues doit aussi être reconnu. Ces territoires fragiles et stratégiques pour la mise hors d'eau de nombreux secteurs urbanisés historiques doivent faire l'objet de projets de développement et de gestion privilégiés, qui impliquent tous les acteurs du territoire et mettent en œuvre les principes d'une solidarité communautaire fondamentale. Il s'agit donc de reconnaître le service d'intérêt général rendu par ces territoires ; de mieux connaître

Le plan d'aménagement et de gestion de la Presqu'Île d'Ambès et le Parc de l'Estuaire



2 | Agence TER

et maîtriser leur fonctionnement hydraulique (réseau de drainage et systèmes de protection) ; d'y aménager la conciliation d'usages souvent source de conflits locaux (agriculture, faune et flore, ressource en eau, activités de loisirs).

2.2.3 | Le soutien de l'activité agricole

La préservation et l'aide au développement de l'activité agricole sont des conditions d'une part pour valoriser les grands territoires de nature puisque c'est elle qui en construit et en entretient les paysages, et d'autre part pour aménager le territoire en fonction du cycle de l'eau, puisque c'est encore elle qui en maîtrise le mieux le fonctionnement. En second lieu, le soutien de l'activité agricole est nécessaire pour garantir une alimentation de proximité et satisfaire l'objectif métropolitain d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire, en organisant le développement des circuits courts. Avec ses fonctions productives, environnementales, et sociétales, l'activité agricole doit donc être reconnue comme un service urbain d'intérêt général, afin de lutter contre sa déprise : le vieillissement de la population agricole, l'espoir de réalisation patrimoniale des propriétaires, les difficultés économiques rencontrées particulièrement en zones inondables, interrogent sur la pérennité de l'agriculture métropolitaine. Mais les atouts du territoire bordelais sont bien présents pour un développement économique de l'activité agricole, notamment maraîchère grâce à la préservation d'un réservoir maraîcher historique autour de la jalle de Blanquefort.

2.3 | Propositions

2.3.1 | Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)

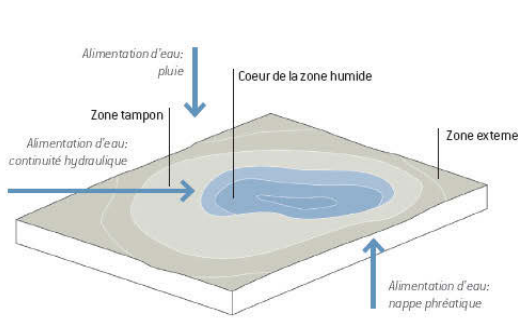
L'eau étant définie comme la pierre angulaire de la valorisation des grands territoires et de l'aménagement d'une résilience métropolitaine, l'entretien et la gestion du réseau hydraulique constitue un levier important de projet. Le groupement TER propose donc un outil opérationnel spécifique qu'il met en œuvre sur le grand territoire de la Presqu'Île d'Ambès : Le Plan d'Aménagement et de Gestion du réseau hydraulique (PAG). Le PAG est un travail collectif qui réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans le réseau hydraulique pour construire un programme d'actions et de gestion. Il contient une analyse fine du fonctionnement de son territoire, définit des objectifs, hiérarchise des actions à mettre en œuvre à plus ou moins brève échéance, organise les moyens pour mettre en œuvre ces actions, prévoit un suivi d'évaluation. Ce document de planification et d'action se veut être un premier pas vers une « mise en mouvement du territoire par ses acteurs », en organisant en premier lieu un processus de concertation à même de mieux cerner les enjeux locaux et globaux de ces actions.

2.3.2 | Le référentiel des zones humides

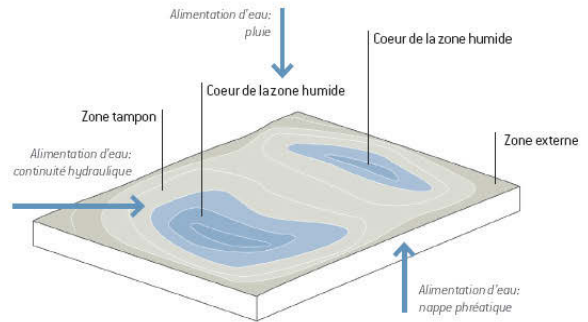
L'objet du référentiel est de rendre compréhensible le fonctionnement d'un écosystème humide pour faire participer un projet urbain à sa protection et à sa

Le référentiel zones humides - éléments

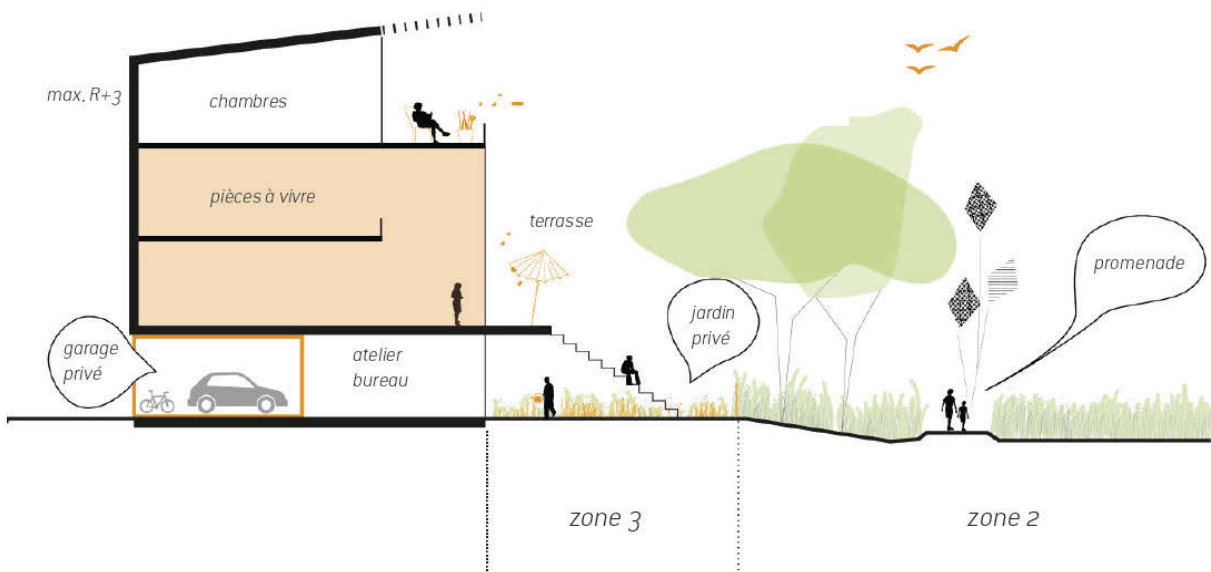
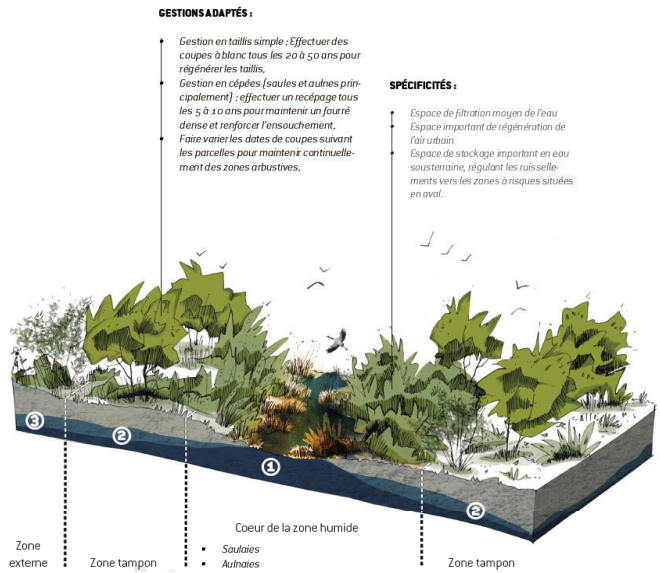
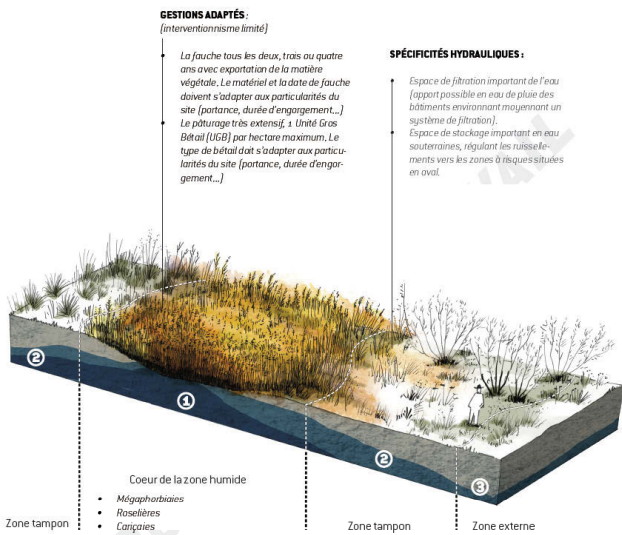
LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UNE ZONE HUMIDE



ZONE HUMIDE COMPORTANT UNE TYPOLOGIE DE MILIEU



ZONE HUMIDE COMPORTANT DEUX TYPOLOGIES DE MILIEU



2 | Agence TER

valorisation. À destination de tous les acteurs associés à un projet urbain en zone humide, cet outil opérationnel rappelle la réglementation juridique qui encadre l'aménagement de ces sites. Il propose une méthodologie à suivre pour monter un projet selon des orientations urbaines, architecturales, paysagères d'insertion adaptées à chaque contexte, concernant l'implantation du quartier, les types de construction, l'aménagement d'espaces publics caractéristiques, la gestion de la zone humide. Il se compose d'un cahier à vocation technique et d'un poster à vocation pédagogique, en cours de diffusion par la Direction de la Nature.

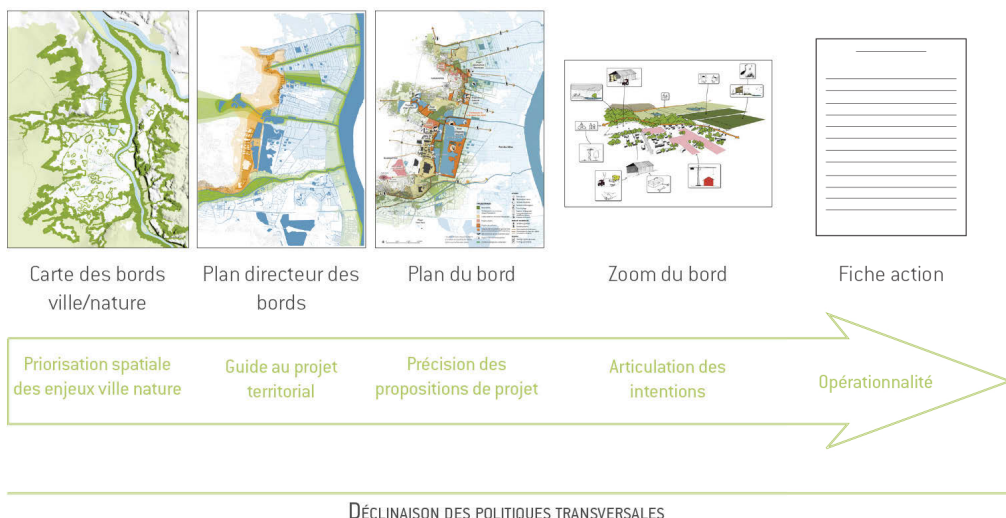
2.4 | Focus : la promenade de la terrasse des Jalles

A partir de la **carte des bords** qui spatialise sur la métropole différentes typologies de lisières ville-nature et permet d'identifier des sites stratégiques d'intervention prioritaires, un **plan directeur des bords** est défini pour préciser les enjeux propres à chaque territoire identitaire, et donner des orientations aux projets territoriaux. Le plan des bords est ensuite établi pour chaque projet, associé à une série d'actions adaptées aux problématiques locales, sous forme de **fiche-actions** qui en organisent l'opérationnalité.

Cette **méthode des bords** a été expérimentée sur le site de la terrasse des Jalles, à Blanquefort et Parempuyre : le groupement TER y propose l'aménagement d'une promenade ponctuée d'activités en lien avec les espaces urbains et naturels, à l'interface entre le parc des Jalles sur les palus et les espaces habités en hauteur. L'« activation » de ce bord consiste à proposer des projets agricoles, urbains et touristiques le long de cette promenade pour affirmer cette terrasse comme vecteur de développement local et métropolitain. Il s'agit de :

- > mettre en cohérence les différentes opérations urbaines qui organisent le développement de la lisière urbaine,
- > aménager des accès sur un parc des Jalles jusque là jugé insalubre,
- > développer le réseau de cheminements doux de la Bordeaux Métropole,
- > identifier et réserver des espaces hors d'eau nécessaires aux activités agricoles à valoriser,
- > maintenir des corridors de nature entre le parc des Jalles et la forêt landaise en réservant des emprises pour des activités de nature.

La promenade de la terrasse des Jalles



ARMATURE NATURE



ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT RECONNU

- Réserve Naturelle Nationale
- N2000
- ZNIEFF 2
- ZNIEFF 1
- Habitat à améliorer
- Habitat à forts enjeux écologiques

ARMATURE URBAINE

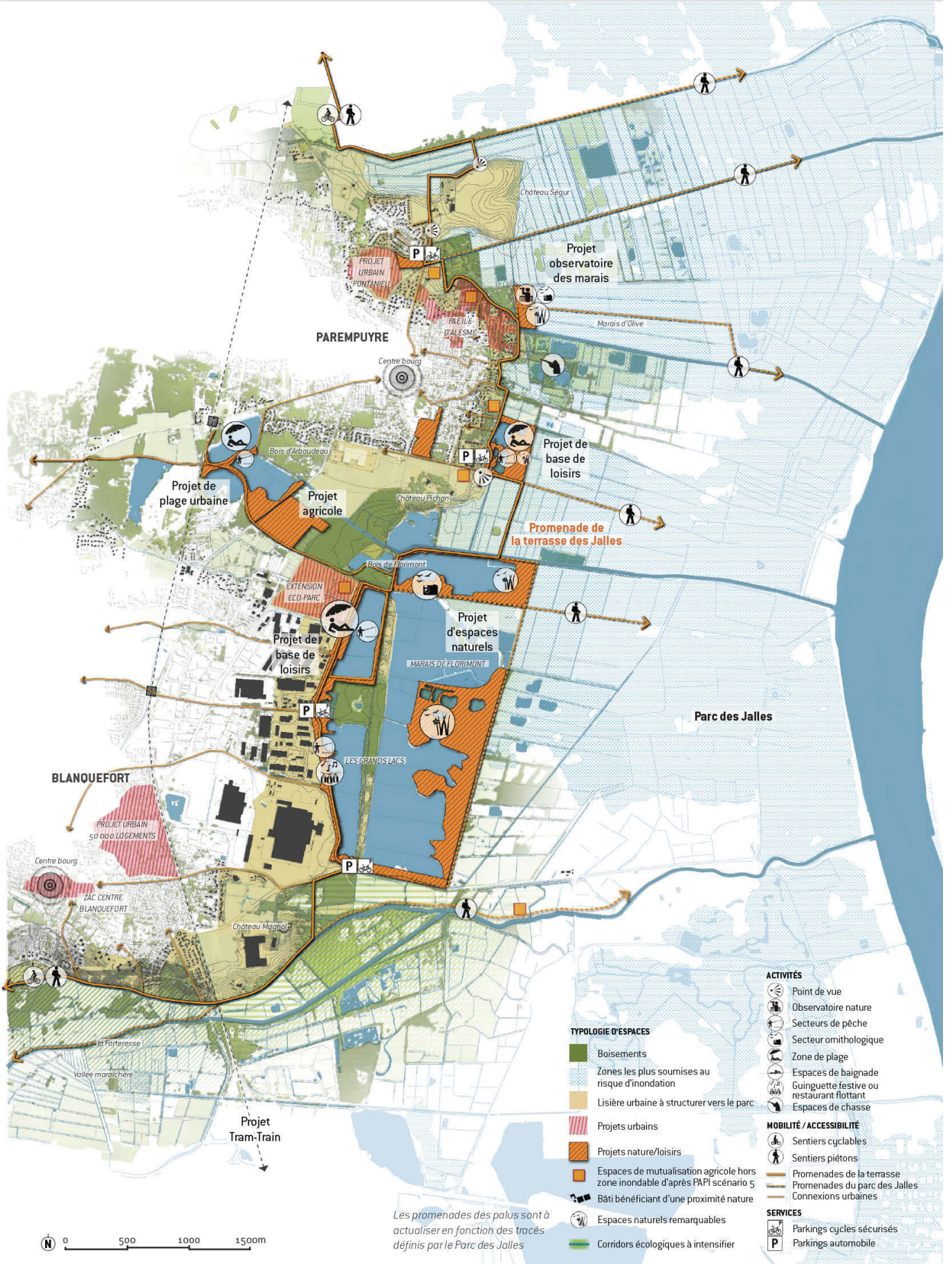


PROJETS URBAINS

- Projets urbains en cours
- Fermes en zone inondable
- Bord urbain
- Tram-train

1. Futur quartier de Fontanieu (400 logements)
2. PAE Île d'Alesme
3. Base de loisirs / restauration de l'ancienne gravière «Le parc naturel de cottière»
4. Base de loisirs / restauration de l'ancienne gravière «La plage urbaine»
5. Périmètre d'extension de l'écoparc
6. Projet urbain 50 000 logements
7. Projet de base de loisirs et nautique / restauration de l'ancienne gravière
8. ZAC centre de Blanquefort

La promenade de la terrasse des Jalles



DOCUMENTS produits par l'agence TER :

(Livraison 07/2014)

Stratégie

- Stratégie métropolitaine : vers une métropole capitale verte européenne
- Fascicule synthétique

Sites

- La presqu'île d'Ambès
- Bordeaux Nord
- La plaine de Floirac – Bouliac
- Le bois de Gelès-Tanaïs
- Le parc des Jalles – nord

Fiches actions

• Le 1=1+1 :

- L'agence de développement de la nature
- La charte de la nature métropolitaine
- Financements alternatifs
- Label « Nature métropolitaine »

• Les zones humides :

- Référentiel zones humides (Cahier technique + A0)
- Etude zones humides sur les territoires à urbaniser de Bordeaux métropole

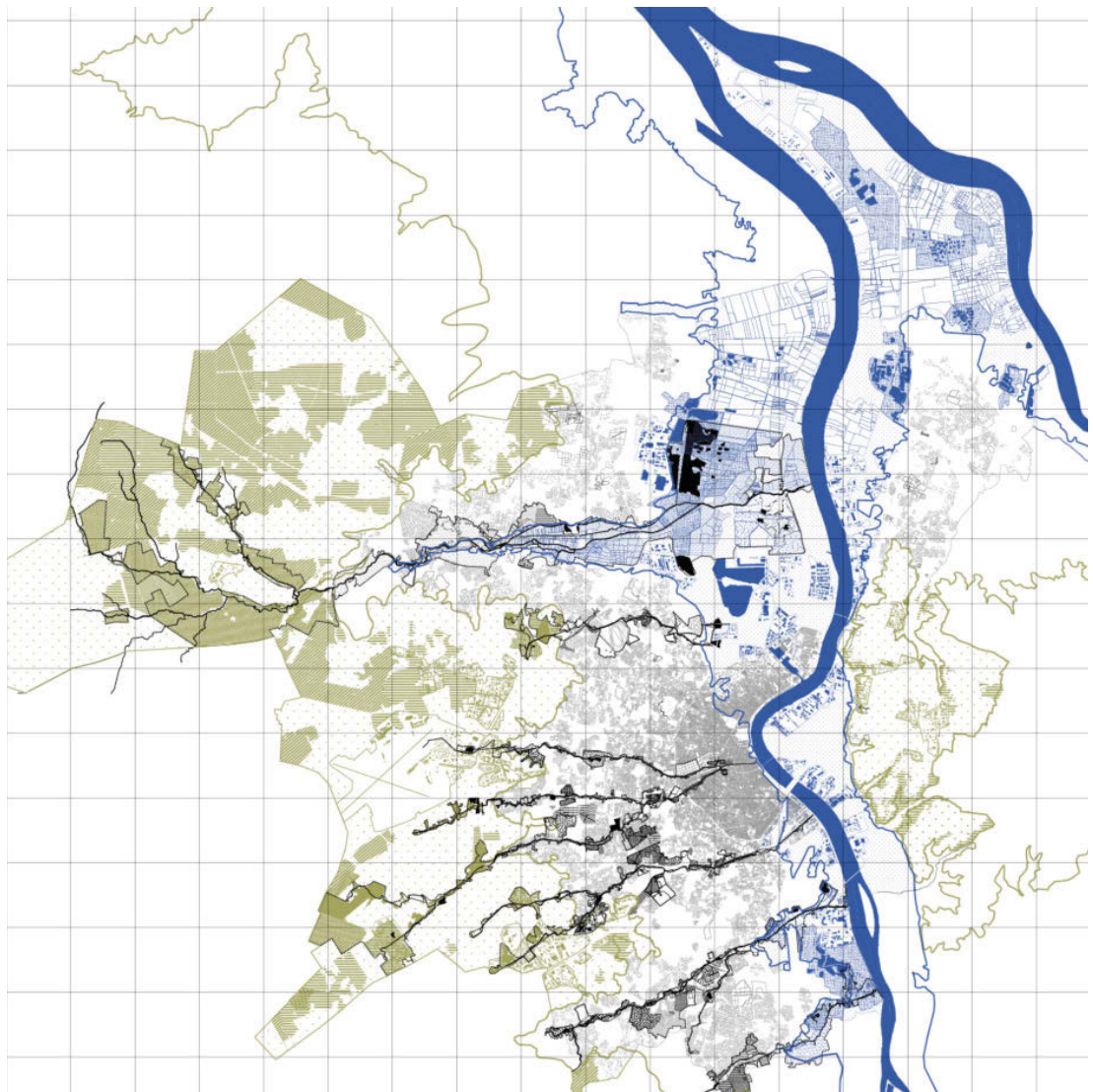
• Les outils mis en œuvre sur les sites :

- Le parc des berges sauvages
- L'Agro-Parc
- La Voie Eymet
- Les vergers linéaires
- Le projet Olive
- La promenade de la terrasse
- Le plan d'aménagement et de gestion du risque hydraulique
- L'optimisation écologique d'une jalle

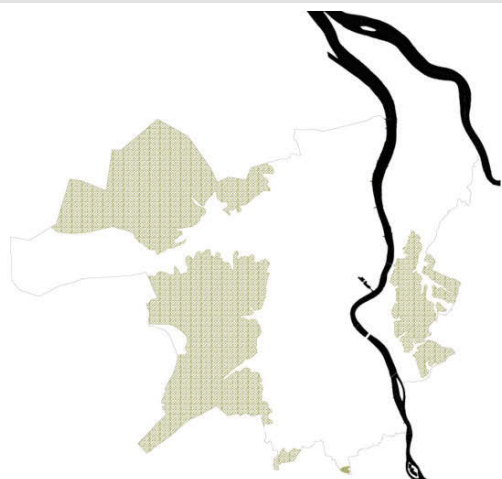
55 000

HECTARES POUR LA NATURE

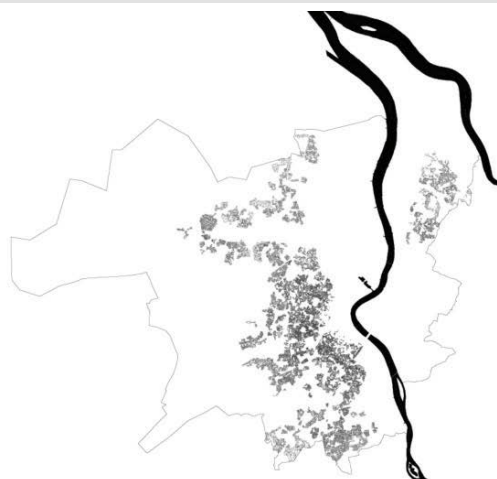
3 | Bureau Bas Smets



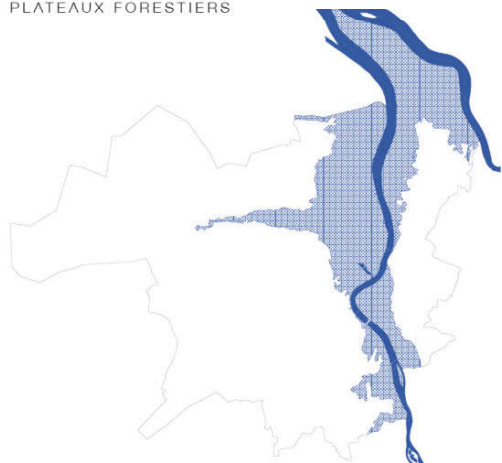
Les éléments de la matrice territoriale à révéler



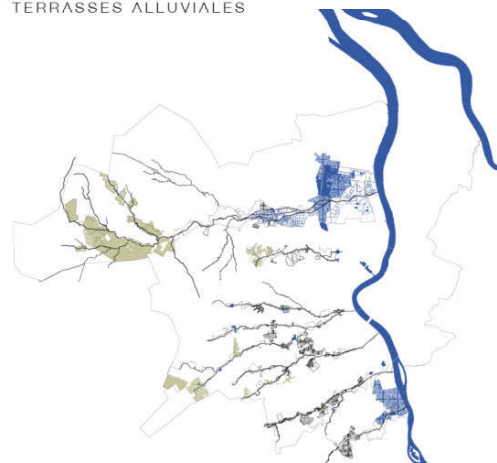
PLATEAUX FORESTIERS



TERRASSES ALLUVIALES

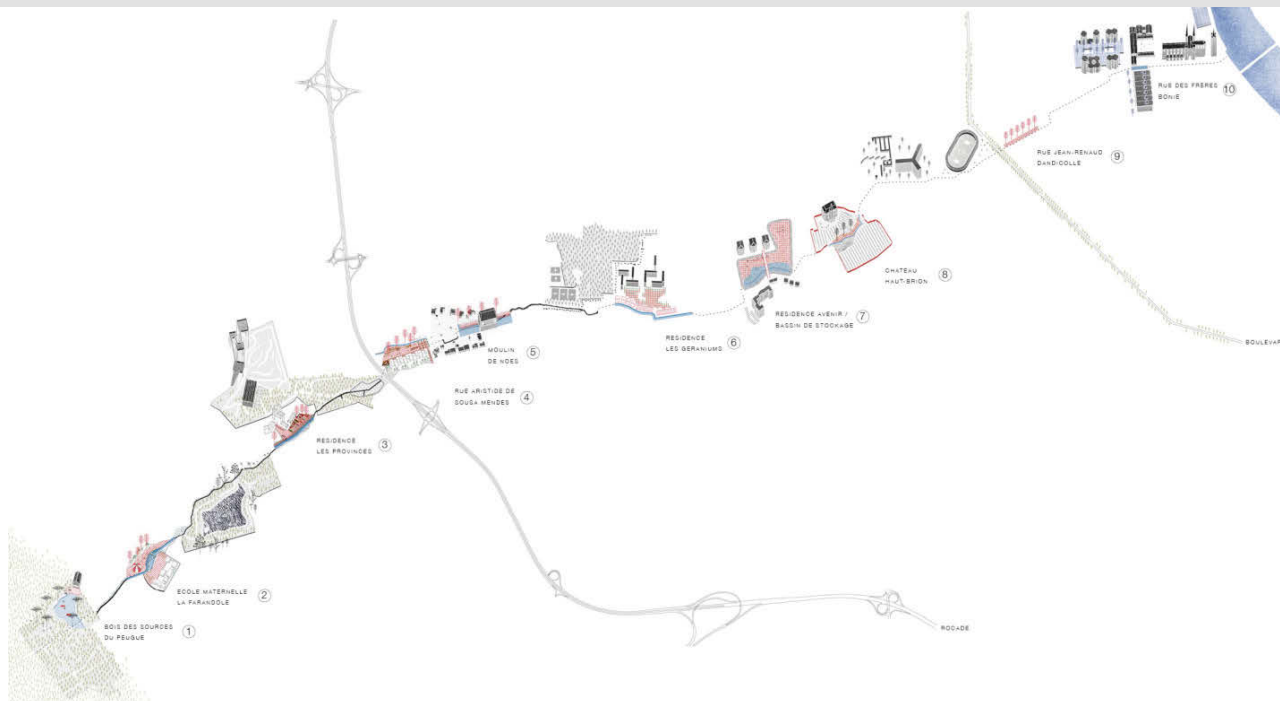


PLAINE FLUVIALE



STRUCTURES TRANSVERSALES

Le Peugue : un axe transversal de projets



GARONNE

PLATEAU FORESTIERS

TERRASSE ALLUVIALE

PLAINE FLUVIALE

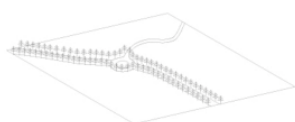
3.1 | Stratégie : une matrice d'opportunités

Les 4 écologies

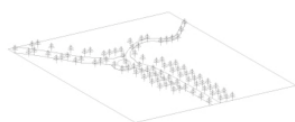
Sur la base d'une analyse croisée des paysages métropolitains, la stratégie du groupement consiste à proposer une **méthode d'identification de sites de projets potentiels** visant à augmenter la présence de la nature. Cette méthode systématique se veut généralisable sur tout le territoire afin de construire, au gré des opportunités, une nouvelle identité métropolitaine. L'analyse des paysages bordelais révèle **trois écologies** distinctes qui croise une **structure hydraulique transversale**. Les trois écologies se répartissent selon un axe nord-sud, parallèle à la Garonne : ce sont la plaine alluviale humide et inondable, les terrasses alluviales sur lesquelles la ville s'est historiquement étendue, et les deux plateaux sylvicole à l'ouest et viticole vers l'Entre-Deux-Mers. Le réseau d'affluents de la Garonne définit une trame est-ouest de ruisseaux, jalles et esteyes, canalisés ou à l'air libre, sur lesquels persistent des bois, des vignes, des champs, des parcs. Le croisement de la «structure longitudinale» des trois écologies et de la «structure transversale» hydraulique, associé à la lecture historiquement radio-concentrique adoptée par Bordeaux Métropole en suivant le réseau viaire, dessine une **matrice d'opportunités**, c'est à dire une grille métropolitaine de projets potentiels. Cette matrice de projets définit en même temps une « vision du territoire » bordelais, qui doit guider chaque acteur impliqué dans un projet vers la réalisation de cette grande image. La matrice d'opportunités initie et guide donc dans un même mouvement les projets en cours et à venir. Elle est un moyen de révéler le «paysage exemplaire» métropolitain, de renforcer l'identité paysagère bordelaise.

Les sites de projet leviers identifiés seront autant d'occasions d'**amplifier une nature existante** : à travers le soutien à l'agriculture de proximité, l'épaississement et la diversification de la trame végétale existante, notamment arborée, la remise à l'air libre des cours d'eau, il s'agit de prolonger les grands corridors de nature déjà identifiés par les documents de planification (SCOT et PLU), et affirmés par cette lecture du territoire métropolitain. Pour ce faire, chaque écologie est associée à un mode d'intervention privilégié, déterminé en fonction de l'analyse parcellaire de chacune : le « projet de surface » répond à une volonté d'augmenter les masses plantées et d'améliorer la gestion de l'eau, particulièrement sur le plateau forestier. Le « projet de limite » cible les limites parcellaires et les fossés comme site prioritaire d'intervention sur la plaine alluviale. Le « projet ponctuel » concerne plutôt les terrasses urbanisées de Bordeaux, contraintes par la faible disponibilité foncière et sera l'occasion de développer l'agriculture en ville et de gérer les micro-climats urbains. Le « projet de séquence » enfin, aura pour vocation de renforcer la structure hydraulique transversale de la métropole, en affirmant les grandes continuités de biodiversité.

Les outils perles de nature



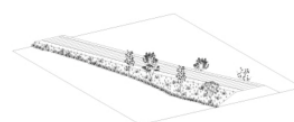
ALIGNEMENT D'ARBRES



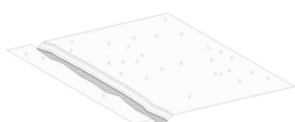
MAIL D'ARBRES



BOISEMENTS ALEATOIRES



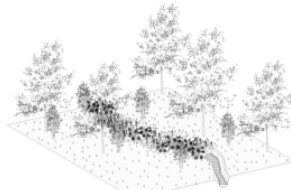
GESTION DE TALUS



CREATION DE NOUE



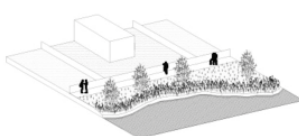
RE-OUVERTURE



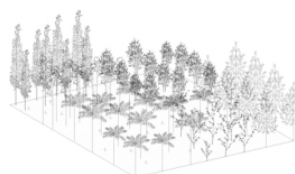
TRACE D'UN COURS D'EAU



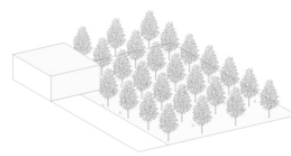
PRESERVATION DU LIT NATUREL



SERVITUDE DE MARCHE-PIED



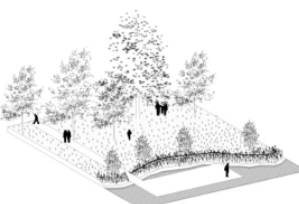
PEPINIERE



PRE-VERDISSEMENT



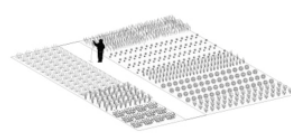
RENFORCEMENT DES BOISEMENTS



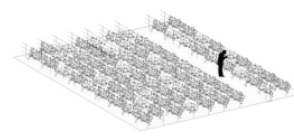
ACCESSIBILITE PONTONS



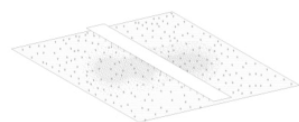
PARC/ARBORETUM



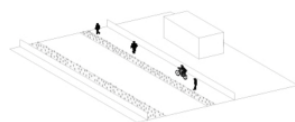
POTAGER



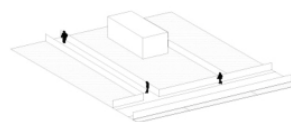
VIGNOBLE



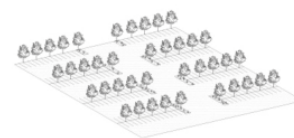
CHEMINEMENT SURELEVE



CHEMINEMENT LE LONG DES VOIES



CHEMINEMENT ENTRE LES PARCELLES



PARKING

La Figure territoriale partagée

Cette typologie de projets suit une géométrie destinée à révéler progressivement les paysages identitaires bordelais, dans le respect des formes existantes. À chaque acteur de s'emparer d'un site de projet pour le mettre en œuvre de manière concertée et lui apporter la matière spécifique de chaque territoire. Le paysage exemplaire métropolitain doit être précisé localement, afin d'affiner le type de projet à mobiliser. C'est dans la Figure Territoriale Partagée (FTP) générée par chaque site de projet que se détermineront et le paysage exemplaire métropolitain et la géométrie de projet à adopter.

La stratégie de lecture et de mise en opérationnalité du territoire est la même à l'échelle de la métropole qu'à celle d'un site de projet. La matrice d'opportunités se décline donc localement en Figure Territoriale Partagée. La FTP définit des sites d'intervention prioritaires dans les sites de projet, après avoir dessiné le paysage exemplaire local qui en guidera la cohérence. Des outils plus concrets sont alors proposés pour faire projet : ce sont les outils perles de nature. (Cf. Focus : Mérignac Soleil)

3.2 | Méthode : les outils « perles de nature »

Les outils perles de nature construisent la « vision territoriale de la figure territoriale partagée ». Ce sont des « outils paysagers communs, parfois singuliers, mais dont l'assemblage a comme objectif d'atteindre la spécificité de la figure territoriale partagée ». Simples, reproductibles et combinables sur tous sites de projets de la métropole, ces outils sont analysés selon 8 critères environnementaux : espaces naturels et biodiversité ; agriculture urbaine et agroforesterie ; ressource en eau ; risque inondation, risques environnementaux, accessibilité aux espaces de nature, ergonomie des espaces publics ; évolution climatique. Des indicateurs de complexité, de coût et de durée sont donnés pour préciser le degré de facilité de leur mise en œuvre. L'équipe les a détaillés en fonction de leur usage et des sites privilégiés sur lesquels ils peuvent être mis en œuvre :

• La voirie :

- **L'alignement d'arbres le long d'une voirie en zone boisée** optimise l'identité et la lisibilité de l'espace public, participe à l'augmentation du couvert végétal, filtre les particules fines, apporte de la fraîcheur en été et protège des vents froids l'hiver.
- **Le mail d'arbres le long d'une voirie en zone non boisée** fonctionne comme un alignement d'arbres, mais plus tramé et en possède les mêmes propriétés.
- **Les boisements aléatoires le long d'une voirie** en se généralisant, introduiront la forme du bosquet, intéressant pour le développement de la biodiversité et utile pour organiser des vues depuis la voie.

- **La végétation basse le long d'une voirie** est l'action minimale préconisée pour végétaliser notamment les délaissés de voirie et optimiser l'effet de corridor écologique des routes.

- **Les voies ferrées :**

- **La gestion différenciée des talus le long d'une voie ferrée** prolonge et améliore la qualité de la biodiversité.

- **Les berges de la Garonne :**

- **La servitude de marche-pied le long des berges** permet de gérer le risque d'érosion des berges en les aménageant et en les ouvrant au public.

- **L'accessibilité et la mise en valeur des pontons** est essentielle pour la préservation et la mise en valeur des berges.

- **La renaturation le long des berges** améliore la qualité paysagère des berges et conditionne ses transformations en n'autorisant que les activités liées à l'eau.

- **Les cours d'eau :**

- **La création de noues**, par ses capacités d'absorption et de stockage des eaux de surface et de gestion du risque inondation, optimise, en fonction de son profil, la qualité du paysage.

- **La ré-ouverture de cours d'eau** est source d'amélioration de la biodiversité qui s'y développe en surface et un facteur puissant de lisibilité du territoire.

- **La mise en valeur du tracé du cours d'eau sous-terrain**, à défaut de sa ré-ouverture, peut rétablir des continuités écologiques disparues avec l'enfouissement du cours d'eau.

- **Le re-profilage d'un ruisseau** vise la mise en valeur de ses berges pour minimiser les risques de ruissellement, d'érosion et de ravinage et favoriser le développement d'une biodiversité continue.

- **La préservation aux limites du Lit naturel**, c'est à dire de la ripisylve des cours d'eau, est nécessaire au maintien des continuités de biodiversité.

- **Les surfaces :**

- La lisibilité et l'identité **des gravières en zones forestières** doivent être améliorées, notamment en renouvelant et en diversifiant les boisements existants.

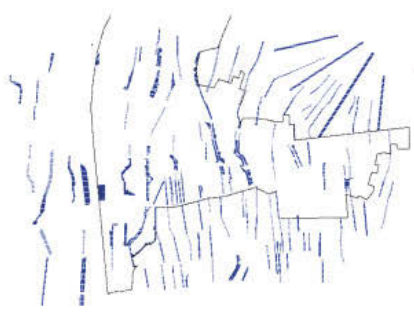
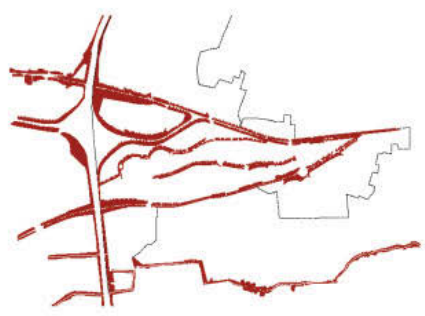
3 | Bureau Bas Smets

- **Une pépinière sur surface perméable, non boisée et en gestion raisonnée** permet de reconstruire rapidement l'identité d'un site délaissé et de diversifier la palette végétale existante, tout en proposant des sujets à commercialiser.
- **Le préverdissement** d'un site destiné à un aménagement futur à plus ou moins long terme met en valeur le terrain tout en favorisant la production de biomasse.
- **Le renforcement de boisements existants** participe à l'amélioration de la qualité écologique des milieux forestiers tout en apportant fraîcheur et lisibilité du territoire.
- **La plantation des parkings** vise à perméabiliser et à ombrager ces îlots de chaleur, tout en les caractérisant localement et en réaménageant des continuités de biodiversité.
- **Le parc/arboretum** confère à un site un caractère paysager remarquable par la diversité et l'âge des espèces introduites et a une fonction pédagogique auprès du public.
- **L'implantation de potagers en gestion raisonnée** a une fonction pédagogique auprès du public et doit être privilégiée en zone inondable.
- **La gestion raisonnée de vignobles** participe à la sensibilisation du public à la place de la nature en ville.
- **L'accessibilité :**
 - **L'ouverture de cheminements sur un foncier infrastructurel, sur des limites parcellaires ou en cœur de parcelle** participe à la valorisation des mobilités douces en mobilisant des espaces sous-utilisés et à la création de micro-continuités de biodiversité et d'usages.

3.3 | Propositions

La fiche projet réunit les acteurs du site pour affiner la programmation du projet et lancer sa mise en œuvre. La fiche projet fonctionne comme une esquisse de cahier des charges. Suivant la méthodologie déployée dans la stratégie métropolitaine par le groupement, les fiches projets appartiennent à une des **trois échelles d'action** : l'échelle cartographique de la lecture de territoire, l'échelle des sites laboratoires pour des fiches projets de type plan-guide, l'échelle de l'unité paysagère pour des fiches-projets d'outils prototypes. Le premier levier pour mettre en œuvre ces actions est de « **libérer le foncier** associé à un projet métropolitain », sans lequel on ne pourra pas enclencher d'actions pertinentes.

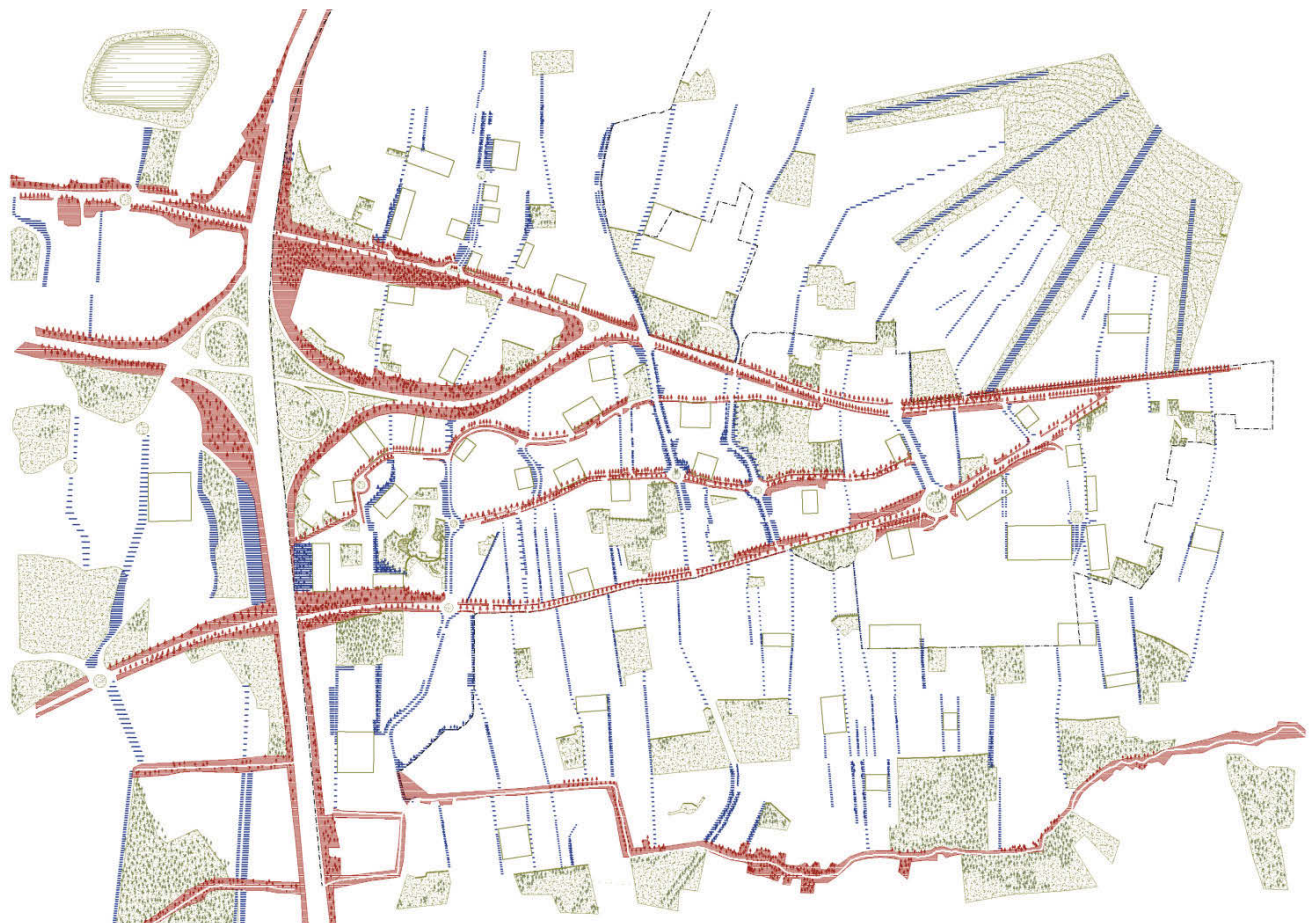
Le site de Mérignac Soleil : figure territoriale partagée



CONTINUITES EST-OUEST

CONTINUITES NORD-SUD

SURFACES VEGETALISEES



3.3.1 | La fiche projet cartographie

Cette fiche a pour objectif de constituer un fond cartographique qui renseigne sur des sites de projets potentiels. Cette base de données est à construire progressivement à partir d'une lecture du territoire et de visites de terrain et de l'identification de « surfaces du territoire perméables et fertiles », pour développer la biodiversité localement. Ces lieux sont dans un deuxième temps à mettre en réseau pour créer des continuums structurants à l'échelle métropolitaine.

3.3.2 | La fiche projet plan guide

La fiche projet plan guide dessine les figures partagées sur des sites de projets. À partir des continuums et des surfaces identifiés sur chaque site le long des infrastructures et du réseau hydrographique, de leurs usages et de leurs éléments remarquables, des sites privilégiés d'intervention sont ciblés pour renforcer ces continuités en mobilisant les outils perles de nature et en les adaptant aux spécificités de chaque site. Cette « lecture des opportunités » est extensible et généralisable autour des sites étudiés et à tous sites de projets potentiels.

3.3.3 | La fiche projet prototype

La fiche projet prototype expérimente sur des sites laboratoires les outils généralisables perles de nature. Elle propose de petits aménagements clés-en-main et affine les critères de leur adaptation à chaque site, en fonction du PLU, du budget disponible, des acteurs : création d'un ponton, plantation d'un parking, implantation d'une pépinière, reboisement d'une gravière ou d'une rive de cours d'eau.

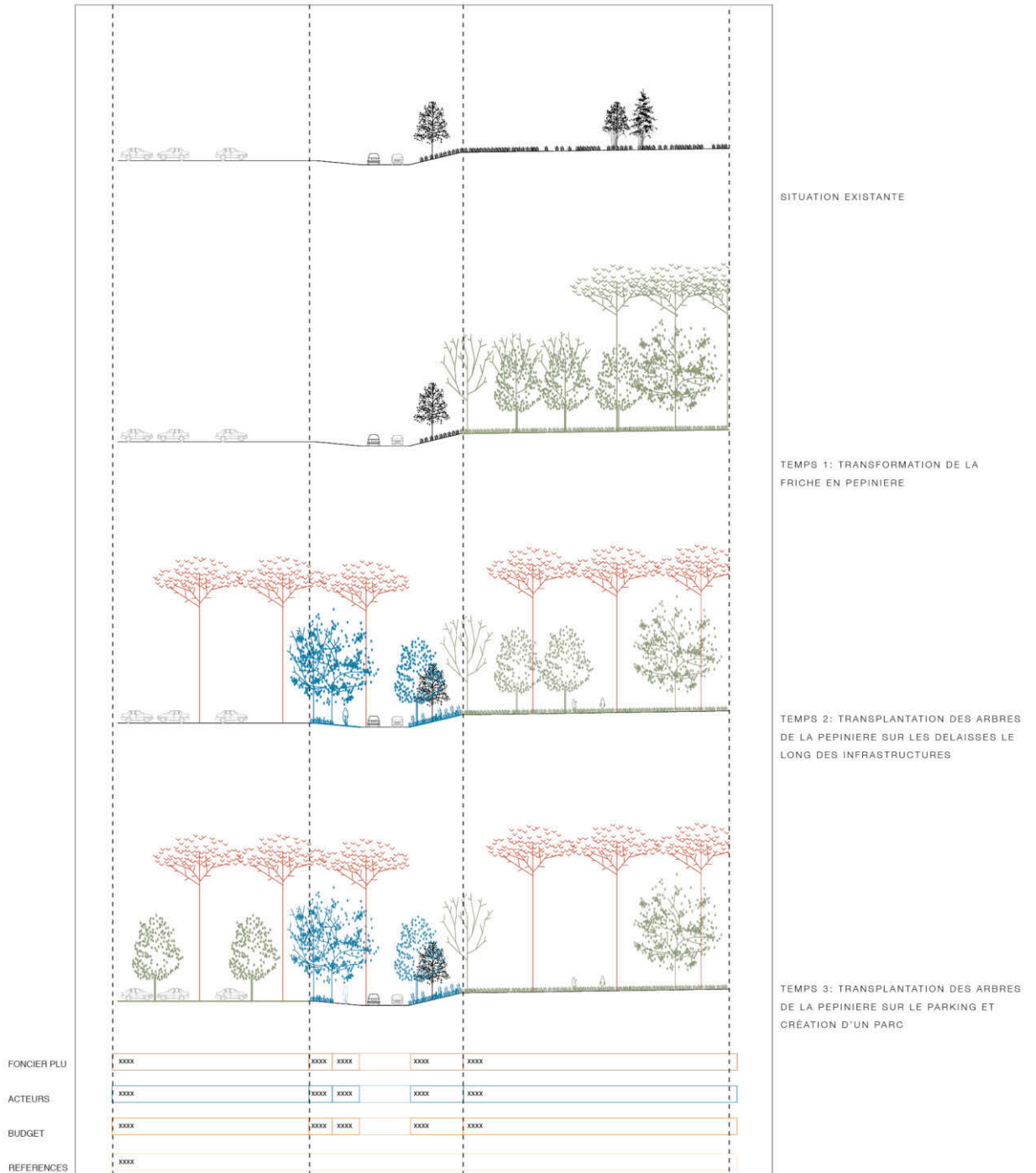
3.4 | Focus : Mérignac Soleil

La méthode suivie par le Bureau Bas Smets, et proposée pour être généralisée sur tous les sites métropolitains de projet nature, consiste à mettre en oeuvre une Figure Territoriale Partagée localisée sur un secteur de projet. La FTP s'appuie sur la lecture d'un « paysage exemplaire » et initie une phase d'« écriture » du projet sur le territoire, en mobilisant les outils « perles de nature ».

PAYSAGE EXEMPLAIRE

Après un recadrage du site déterminant le support élargi d'une unité de vision territoriale, la lecture du site de Mérignac Soleil permet de dessiner un paysage exemplaire pour cette zone commerciale. Sur cette large surface imperméable ont été retenus les nombreux délaissés de voirie ainsi qu'une parcelle libre centrale, le site de Leroy-Merlin, et l'échangeur de la rocade, comme lieux de projet. Les sur-largeurs de voirie sont des liaisons potentielles à exploiter pour lier les différents

Le site de Mérignac Soleil : fiche action



FICHE PRE-OPERATIONNELLE DE LEROY-MERLIN A MERIGNAC-SOLEIL

1		<p>FICHE PRE-OPERATIONNELLE TYPE</p> <p>1. Coupe avant projection</p> <p>2. Coupe après projection</p> <p>3. Tableau de pré-opérationnalité, renseigné selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonciers - Acteurs - Budget - Références documentaires
2		
3		



quartiers autour de la zone commerciale. La reconversion des surfaces de parking est à explorer dans un plan d'ensemble de la zone. La fragilité de l'ensemble du site pour le développement d'une nature pérenne demande préalablement un exercice de pédagogie important sur la gestion de ces derniers résidus perméables à réinvestir.

FIGURE TERRITORIALE PARTAGEE

La FTP du site se compose de continuités nord-sud et est-ouest, qui définissent une « maille hiérarchisée d'épaisseurs et d'usages qui varient en fonction de leur orientation ». Les rares surfaces végétalisées au cœur de cette maille sont connectées à au moins une continuité et appartiennent donc à ce réseau potentiel de nature, tenu mais possible, qui redéfinit l'identité de la zone commerciale.

Les continuités est-ouest sont les délaissés des voiries les plus importantes, et les boisements les plus significatifs. L'intention est d'épaissir ces boisements pour accentuer ces continuités viaires et hydrauliques.

Les continuités nord-sud se construisent sur les voiries secondaires et leurs prolongements. C'est à nouveau le renforcement de la végétation et la perméabilisation de certains délaissés qui permettront l'aménagement de continuités de nature secondaires et trameront l'ensemble de la zone commerciale. Cette trame primaire et secondaire de boisements, accompagnée ou non de cheminements est amenée à s'amplifier avec le temps.







Enfin, les surfaces végétalisées, surfaces boisées ou surfaces de parking à perméabiliser, doivent faire l'objet de réserves foncières réfléchies pour introduire plus de nature à Mérignac-Soleil. Une valorisation court terme peut être envisagée par la production de Biomasse ; l'aménagement d'une pépinière d'essences locales pour la plantation dans le temps des délaissés de voirie de la zone commerciale, est un élément de programme de dimension métropolitaine.

ECRITURE

Plusieurs intentions de projets sont proposées, sous la forme d'une coupe avant / après, en fonction des continuités d'infrastructures ou hydrauliques, et des surfaces végétalisées :

- Épaississement des plantations le long des voies à forte circulation et création de cheminements doux.
- Perméabilisation et plantation des délaissés.
- Cheminements sur les limites parcellaires.
- Création d'une pépinière sur le site Leroy Merlin, approvisionnant en arbres les délaissés de voirie de la zone commerciale.
- Plantation des parkings et création progressive d'une trame de parcs.

3 | Bureau Bas Smets

	DOCUMENTS STRATEGIQUES	FICHES - PROJET
TERRITOIRE	LIVRE I - METHODOLOGIE 55 000 HA POUR LA NATURE 	FICHE-PROJET CARTHOGRAPHIE 
SITES LABORATOIRES	LIVRE II - LES FIGURES TERRITORIALES PARTAGEES (FTP)  <p> GARONNE CHABAN-DELMAS-ZI BASSENS PESSAC PONTET SERPENT MERIGNAC-SOLEIL AEROPARC+GRAVIERES </p>	FICHES-PROJET PLANS GUIDE  <p> PLAN GUIDE GARONNE CHABAN-DELMAS-ZI BASSENS PLAN GUIDE PESSAC PONTET PLAN GUIDE </p>
UNITES PAYSAGERES	LIVRE III - PERLES DE NATURE 	FICHES-PROJET PROTOTYPES  <p> PONTON-GARONNE PARKING PLANTÉ-PESSAC PEPINIERE MERIGNAC GRAVIERE-AERONAC SERVITUDE DE MARCHÉ-PIED PARKING PLANTÉ MERIGNAC ZONE RIPARIENNE </p>

DOCUMENTS produits par le Bureau Bas Smets :

(Livraison 07/2014)

Stratégie

- **LIVRE I** : Méthodologie

Sites

- **LIVRE II** : Sites laboratoires
 - Garonne Chaban-Delmas / ZI de Bassens
 - Pessac Pontet-Serpent
 - Mérignac Marne – Soleil
 - Aéroparc + Gravières

Fiches actions

- **LIVRE III** : Les outils perle de nature
 - La voirie
 - Les voies ferrées
 - Les berges de la Garonne
 - Les cours d'eau
 - Les surfaces
 - L'accessibilité

• FICHE PROJET CARTOGRAPHIE

(fiches projet et fiches prototypes)

- Complément SIG
- Plan guide Zone industrielle de Bassens
- Plan guide sur Pessac Pontet-Serpent
- Plan guide sur Mérignac Marne-Soleil
- Ponton
- Servitude de marche-pied
- Parking planté
- Pépinière
- Gravière
- Zone riparienne

Annexes

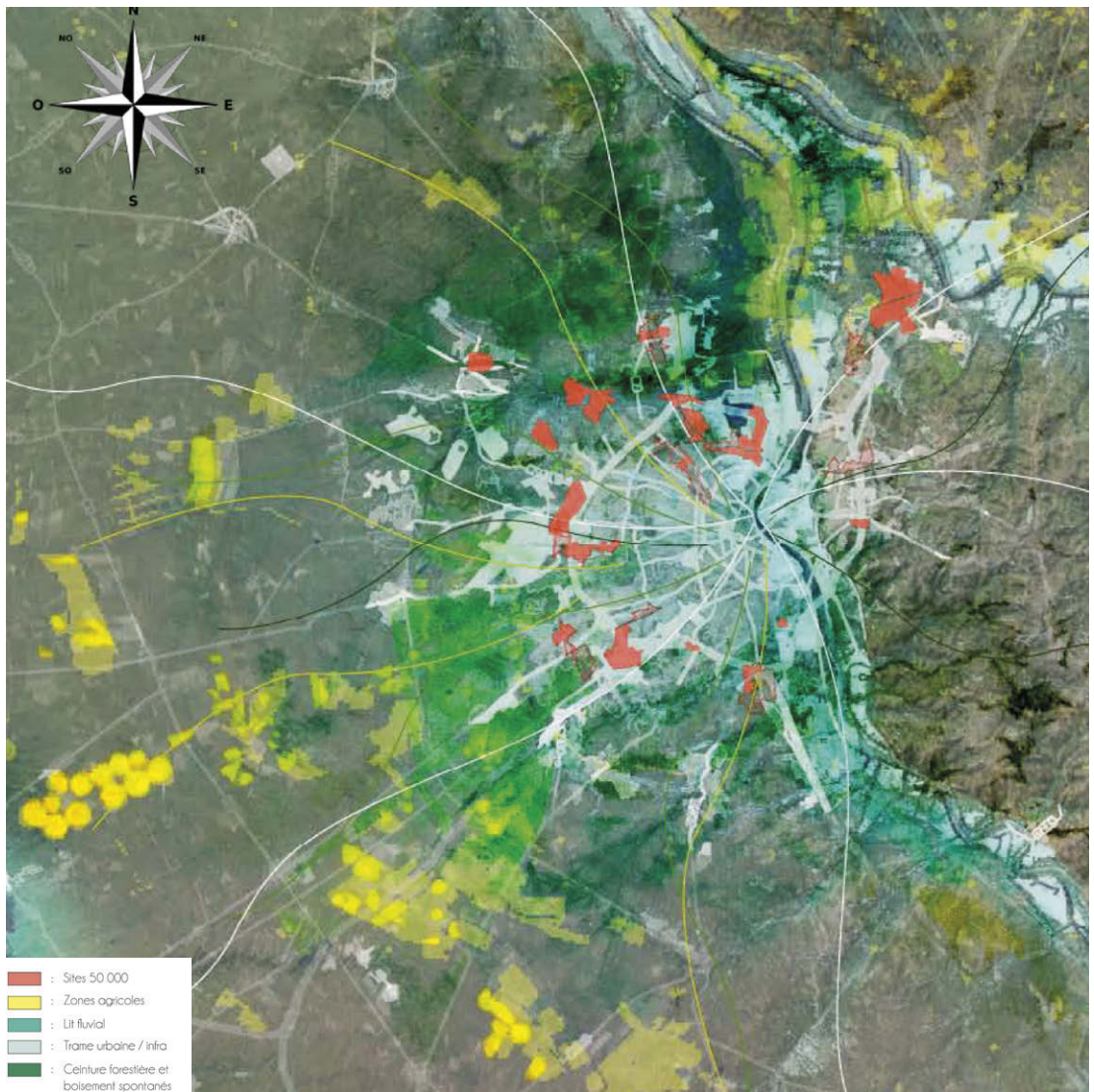
• LIVRE IV :

- Lectures du territoire métropolitain
- Etudes 50 000 logements / 55 000 ha pour la nature
- Etudes extérieures

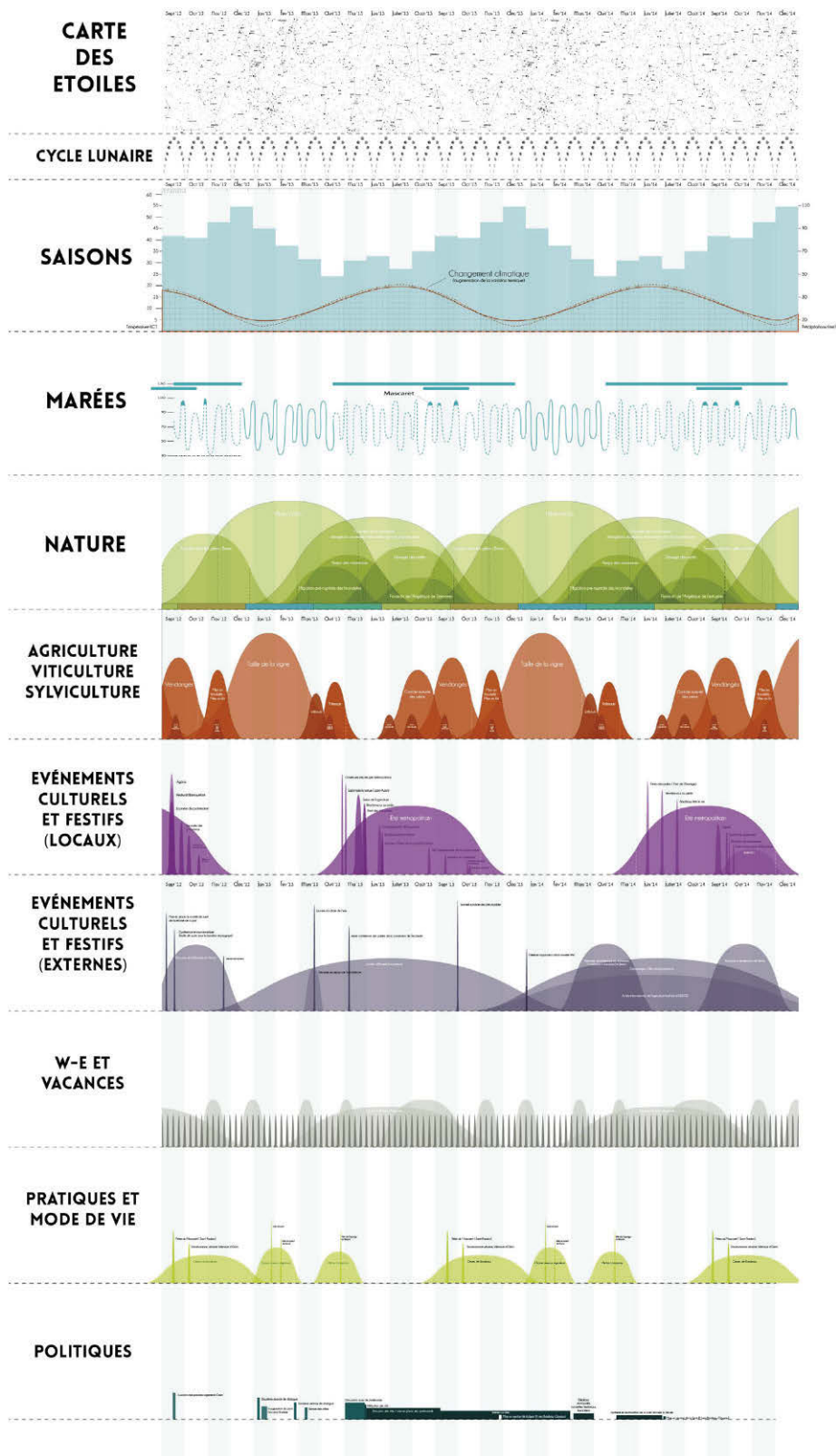
55 000

HECTARES POUR LA NATURE

4 | Coloco



CALENDRIER : "LA PRÉSÉANCE DU VIVANT"



4.1 | Stratégie : la préséance du Vivant à l'ouvrage

« Au cours de son évolution la ville s'organise à partir de critères privilégiant la commodité d'habitat d'un seul composant du vivant : l'humain, raison pour laquelle elle semble lui devoir la totalité de son existence.

Imaginer une ville se développant à partir de l'ensemble du monde vivant - considéré comme un tout, complexe et interdépendant, au sein du jardin planétaire - , constitue un bouleversement susceptible de modifier en profondeur les principes à partir desquels s'élabore l'urbanisme.

Proposer que la « nature non humaine » se présente en équivalence d'importance avec l'humain dans son droit à l'habitat constitue une vision révolutionnaire en ce qu'elle invite à mettre en balance – dans les faits et non seulement de façon théorique – l'humanité et son environnement.

Si, pour les esprits rodés à l'écologie, cette attitude ne relève que du bon sens, elle se présente pour beaucoup comme une inversion des ordres de préséance dans la gouvernance du monde. »

Gilles Clément

Selon cette préséance du vivant, **deux protocoles fondateurs** président à toute action sur le territoire : le protocole **sol** appelle une meilleure prise en considération de la qualité des sols et de leur potentiel biologique et agricole. Le protocole **canopée** appelle l'extension des aires d'hospitalité du vivant en ville par l'amplification de la présence végétale, notamment arborée pour faciliter de nouvelles connections biologiques.

La «préséance du vivant à l'ouvrage» est le principe directeur de l'élaboration de l' **«Identité Biotopique Métropolitaine»**. La place du vivant sur le territoire métropolitain est aujourd'hui à évaluer plus finement, afin de mieux connaître l'identité actuelle de la métropole du vivant, condition nécessaire pour accompagner durablement sa transformation selon les protocoles sol et canopée et en suivant une stratégie d'activation du territoire, vers une plus grande hospitalité du milieu métropolitain.

Une stratégie d'activation de l'Identité Biotopique Métropolitaine

La préséance du vivant appelle une meilleure prise en compte de la dimension temporelle des projets métropolitains, plus en phase avec le vivant. Le projet n'est plus conçu comme un instant dans la construction de la ville, mais comme un moment transitoire qui fertilise le territoire d'autres actions, qu'il s'agit d'anticiper au regard d'une situation locale à renseigner. Une stratégie d'activation de projets est proposée pour guider cette fertilisation du territoire métropolitain. Elle consiste à établir à l'échelle de la métropole un Atlas associé à un calendrier du Vivant, et à suivre un «protocole d'accompagnement» des mutations métropolitaines à toutes les échelles.

4 | Coloco

Un **atlas du Vivant métropolitain** permet de repérer les secteurs les plus fragiles, valoriser les grandes infrastructures de nature sous la forme de trames et de corridors de biodiversité, renseigner une situation qui fait l'objet d'un projet. Cet atlas, parce qu'il identifie les sites prioritaires à activer par des projets, est en même temps une «**carte des mutations métropolitaines**». Cette carte dresse donc un état des connaissances du vivant sur le grand territoire de manière très fine sur des critères biotopiques et anthropiques, et identifie les sites de son intensification. Les rythmes de transformation de la métropole décident de la fréquence de sa réactualisation.

Pour ce faire, l'inscription de tout projet dans les cycles du Vivant est nécessaire : un **calendrier du Vivant** est donc proposé qui « met en résonance » tout projet avec les différents rythmes de la métropole. Le rythme long de la stratégie urbaine rencontre celui plus court des mandats politiques ou celui encore plus court des saisons et des événements de notre quotidien. Ce calendrier inscrit toute action en cours sur le territoire et en même temps anticipe des moments propices à l'enclenchement de futures actions. Il s'agit de construire «la cohérence d'une constellation d'actions» qui orchestre le renouvellement de la métropole.

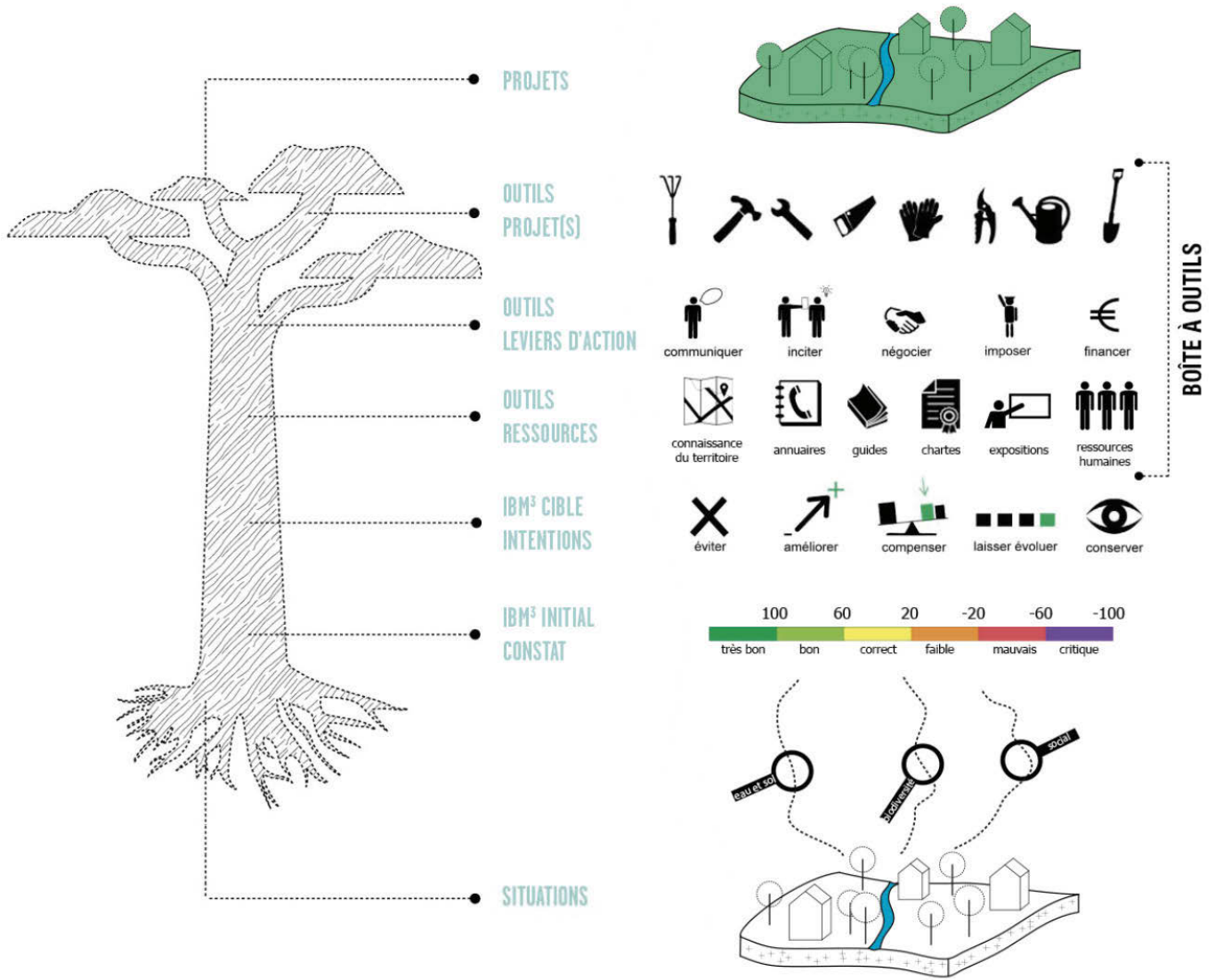
Sur la base de cet atlas et de ce calendrier du Vivant, un **protocole d'accompagnement** coordonne le déroulement de chaque action locale, en relation avec les mutations métropolitaines. Pour chaque projet, ce protocole consiste à évaluer un état initial du vivant à un moment donné dans une situation précise et à élaborer des objectifs d'amélioration. Des outils spécifiques sont alors déployés pour accompagner les acteurs locaux à passer de l'état initial à l'état ciblé. Cette stratégie d'activation mise en œuvre à l'échelle de la métropole est déclinée à l'échelle de tous sites de projets et potentiellement de toutes situations, vise à organiser les moyens disponibles ou à créer, pour «mettre le Vivant devant», grâce à une «**boîte d'outils biotopiques**».

4.2 | Méthode : la Boîte à Outils Biotopiques de l'Agglomération Bordelaise (BAOBAB)

Afin d'initier et d'accompagner les transformations de la métropole vers une plus grande place donnée au Vivant, une boîte à outils est créée qui détaille les moyens d'incitation, de partenariat, de contrôle ou de coercition disponible à tout acteur dans toute situation. La Boîte à Outils Biotopique Métropolitain de l'Agglomération Bordelaise (BAOBAB) se veut polyvalente et rassemble donc des outils qui existent déjà et des outils à créer en fonction des circonstances rencontrées. La BAOBAB est donc amenée à être actualisée régulièrement en fonction de l'obsolescence de certains outils ou de l'urgence d'une situation à en créer de nouveaux.

La BAOBAB se compose de quatre types d'outils :

La Boîte à Outils Biotopiques de l'Agglomération Bordelaise



4.2.1 | Les outils « ressources »

Ces outils alimentent la connaissance partagée du territoire métropolitain à toutes les échelles. Ils ont pour objectif de rassembler des données exhaustives sur les territoires, de mettre à disposition des annuaires et des ressources humaines pour favoriser la mise en relation de porteurs de projets et d'experts, de donner accès à des guides et des chartes sur des thèmes précis, de faire des liens vers des expositions en cours ou à monter.

4.2.2 | Les outils « leviers d'actions »

Ces outils rassemblent une typologie de modes d'action à mettre en œuvre en fonction des situations : convaincre, inciter, négocier, imposer, financer sont autant de modes de faire qui seront différemment appelés en fonction de la spécificité des projets pour y « intégrer plus de nature ». Des « ambassadeurs de la biodiversité » pourront aider à convaincre, des « conseils en biodiversité » inciter à adopter un « cerfa biodiversité ». Ce « cerfa biodiversité », pour une meilleure efficacité, devra s'imposer à tout nouveau projet.

4.2.3 | Les outils « projets »

À partir d'une typologie de situations génériques, telles que les giratoires, les cours d'école, les entrepôts, les pavillons individuels... identifiées comme lieux prioritaires d'intervention pour augmenter le potentiel de biodiversité métropolitain, trois types d'outils de projet sont déclinés en fonction de leur échelle :

- **Les bâtiments types**, entrepôts, pavillons, immeubles de logements... font l'objet d'une stratégie de verdissement de chaque volume construit et de ses abords.

- **Les projets « clef en main »** : des projets en kit, déjà mis en œuvre dans certaines villes par des associations, des particuliers ou des collectivités, sont listés pour être généralisés sur la Métropole : le potager de poche, la plantation des trottoirs, la multiplication de bosquets, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes... sont autant d'occasion d'augmenter la présence du Vivant.

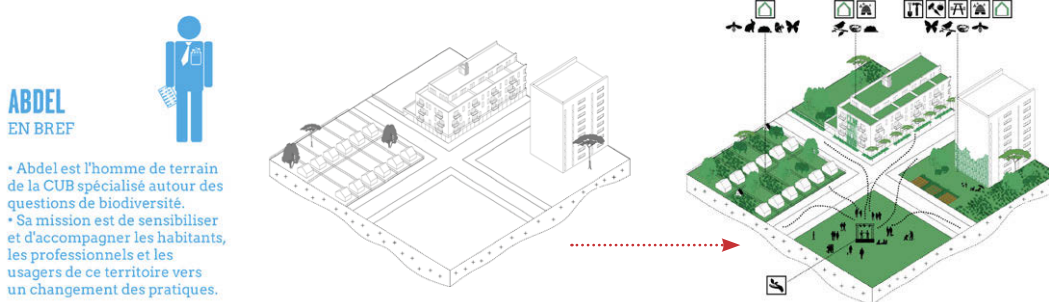
- **Les détails type** donnent des précisions techniques pour réaliser des dispositifs de gestion de l'eau de pluie, planter toutes les façades d'un bâtiment, clôturer sa propriété. Ces détails techniques sont « applicables partout et pour tous ».

Enfin, pour réaliser et gérer ce dispositif riche d'outils, l'élargissement et le renforcement des compétences de la Direction Nature métropolitaine est nécessaire. Ce dispositif suppose notamment le renforcement de compétences en matière d'animation et de pédagogie, de connaissance, de conseil et formation, d'aménagement et de gestion.

Mais la BAOBAB s'adresse avant tout dans son fonctionnement quotidien à tout acteur et a pour vocation à être mobilisable dans toute circonstance.

4.2.4 | Les outils « profils »

La BAOBAB est mise en pratique à travers le récit de ses utilisations par des profils type d'utilisateurs potentiels : acteurs du territoire, professionnels et particuliers sont mis en situation selon leur fonction (Ex : Garde forestier, Maraîcheur bio, élève, élu, architecte, ...) et les spécificités d'un site (Ex : zone d'activité, école, lotissement, ...). Chaque situation fait l'objet d'une fiche technique qui illustre, de manière ludique, la mise en oeuvre de la BAOBAB. L'objectif est de montrer comment l'interaction entre ces différentes situations crée un réseau de solidarités et d'échanges invitant à l'action citoyenne.



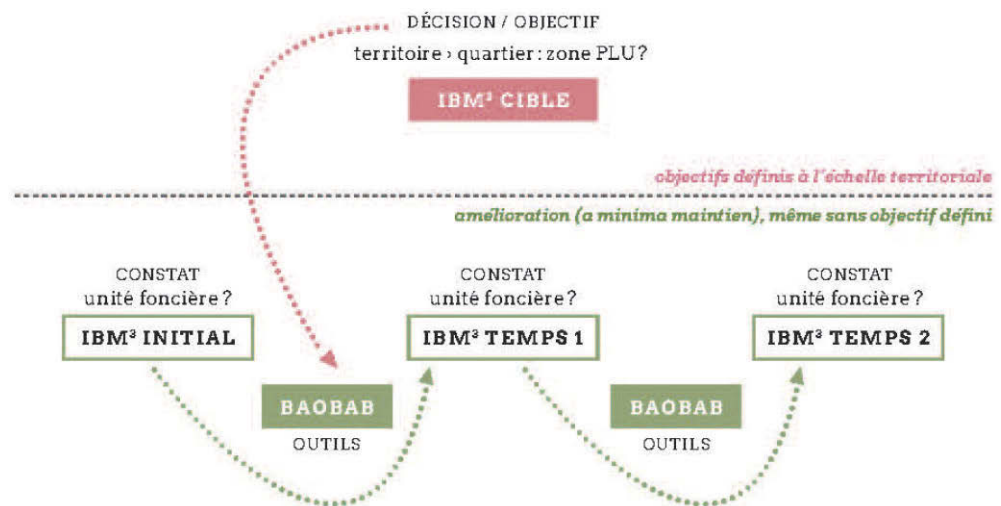
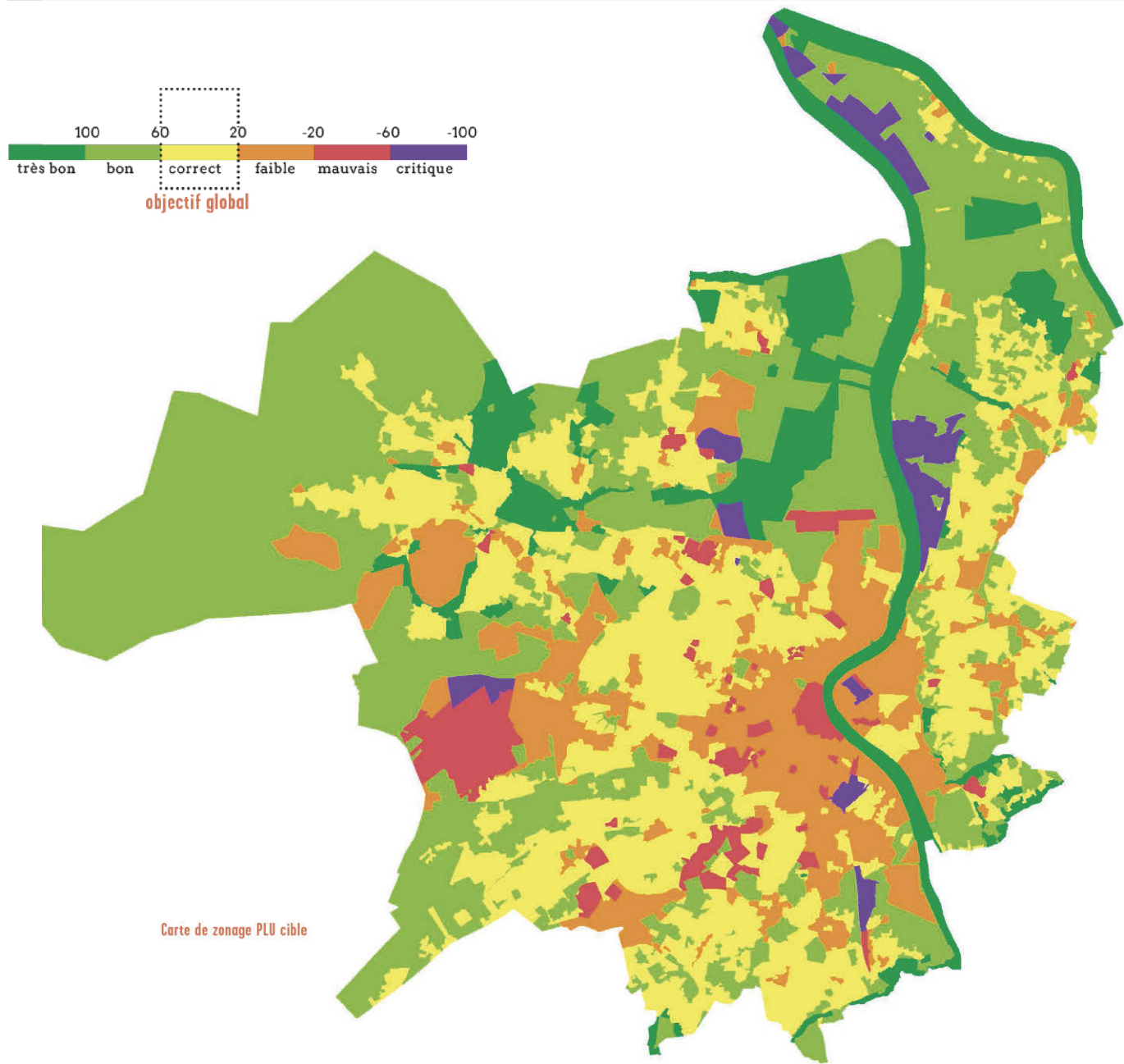
4.3 | Propositions

Deux outils d'expertise du territoire sont créés pour co-construire les objectifs de transformation de chaque situation métropolitaine : l'Indice Potentiel Nature et la Carte du Bien Commun.

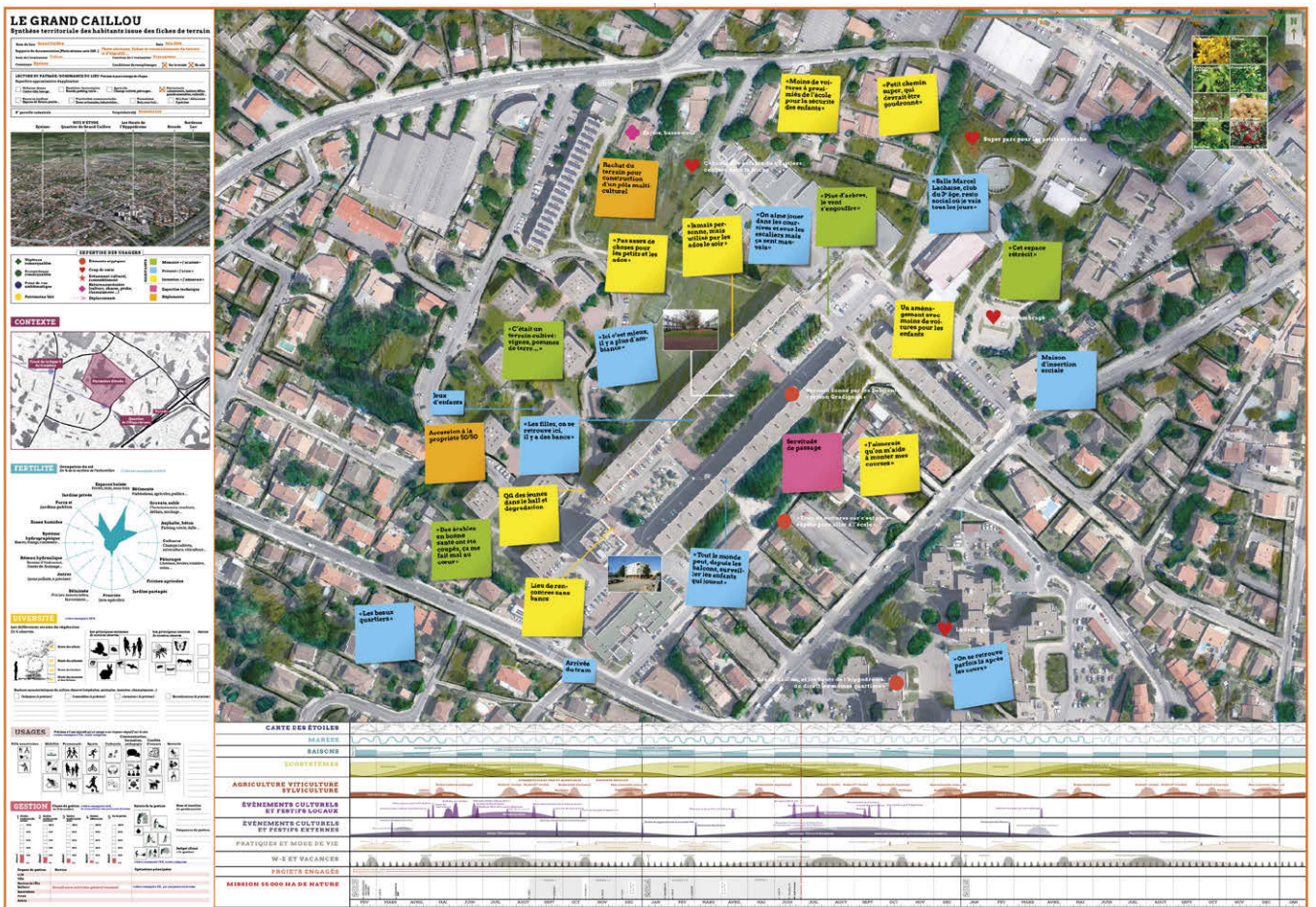
4.3.1 | L'IPN, Indice Potentiel Nature

Un Indice Potentiel Nature est créé pour évaluer la place du Vivant dans toute situation sur le territoire métropolitain et définir les objectifs d'amélioration à atteindre. Sur le modèle des «green factors» dont sont déjà dotées des villes comme Paris, Berlin, Seattle, l'IPN a pour objectif d'accompagner la transformation progressive du territoire pour une plus grande hospitalité du Vivant, en encadrant toute action publique ou privée. L'IPN est élaboré à partir de l'analyse locale de trois grandes familles de critères : la biodiversité du milieu naturel présent, les « caractéristiques physiques eau et sol » qui en rendent possible le développement, les « pratiques humaines et sociales » qui en précisent les usages. Outil de connaissance et de transformation, il s'articule autour d'un IPN de base, qui évalue la situation existante et d'un IPN cible, qui définit collectivement un état à atteindre. L'IPN de base a vocation à être réactualisé fréquemment dès sa définition afin d'atteindre progressivement sa cible, grâce à la mobilisation des outils de la BAOBAB. La mise en oeuvre de l'IPN sur les sites laboratoires étudiés dans le cadre du marché des 55 000 pour la nature est destinée à être généralisée grâce à des campagnes systématiques menées sur

L'indice potentiel nature



La Carte du Bien Commun



Les fiches de reconnaissance et d'objectifs

FICHE DE RECONNAISSANCE DE TERRAIN

Nom du lieu _____ Date _____

Supports de documentation [Photo aérienne, carte IGN...] _____

Nom de l'évaluateur _____ Fonction de l'évaluateur _____

Commune _____ Conditions de remplissages Sur le terrain En salle

LECTURE DU PAYSAGE / DOMINANCE DU LIEU Précisez le pourcentage de chaque

Superficie approximative d'application

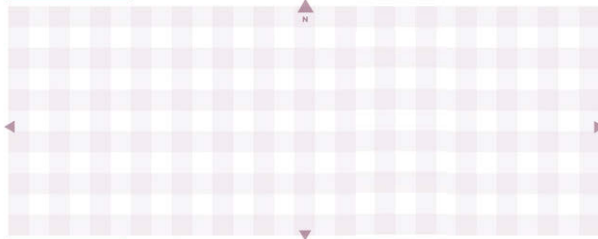
Urbaine dense Routière/ferroviaire Agricole Périurbain

Parcs et jardins D'activités commerciales Forestière Friches/délaissés

N° parcelle cadastrale _____ Propriétaire(s) _____

CONTEXTE

Carte mentale
Repérage des continuités, corridors écologiques et autres espaces de nature + voisinage/quartier.



FERTILITÉ

Occupation du sol
En % de la surface de l'échantillon

Nature du sol

Argileuse Riche
 Sableuse Pauvre

Imperméabilisation du sol

%

Gestion des eaux pluviales

Fait infiltrer dans le sol %
Dans le réseau %

Pollution éventuelle du sol

Pollutions constatées (à préciser laquelle)

Remarques _____

FICHE D'OBJECTIFS

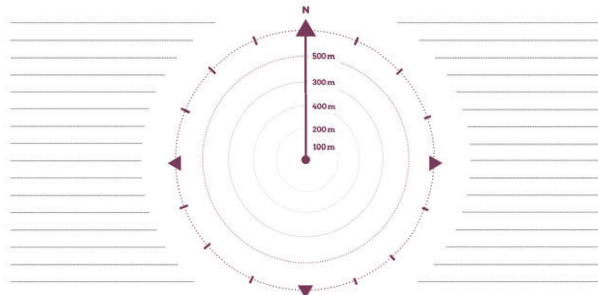
Date _____ Localisation _____ Référence site _____

N° parcelle cadastrale _____ Propriétaire(s) _____

CONTEXTE

CARTE DES SOUHAITS

VUE EN PLAN - Sur la base des lieux reportés sur l'IBM Base, indiquez s'il vous semble important de les connecter, de créer des passages, un maillage... Indiquez tout ce que vous souhaitez voir se créer dans un périmètre de 500m.



FERTILITÉ

OBJECTIFS SOL

CONTEXTE	Urbain	Forestier	Ornementale	Agricole	Routier + Activités commerciales
OBJECTIFS	Centre ville, bourgs, lotissement...	Bois, sous-bois...	Parcs et jardins...	Champs, pâturages...	Zones artisanales, industrielles, rocade, parking, voirie
Tout remblais/déblais doit être effectué à la parcelle pour éviter l'importation de terre qui risque d'être polluée ou présenter des graines d'invasives.					
Rendre le sol perméable lorsqu'il est possible par un choix de matériaux adaptés (annexes)					
Effectuer une dépollution des sols par actions végétales et/ou microbiologiques					
Privilégier l'apport d'engrais verts et de compost à tout autre enrichissement du sol					
Avoir une gestion différenciée des bassins de rétention d'eau et des ruisseaux et estey					
Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol après l'avoir filtré					

DIVERSITÉ

Les différentes strates de végétation
En % observés

Strate des arbres
Strate des arbustes
Strate des herbes
Strate des mousses et des lichens

Les principaux animaux
En nombres observés

Les principaux insectes
En nombres observés

Autres

Espèces caractéristiques du milieu observé (végétales, animales, insectes, champignons...)

Ordinaires (à préciser) Comestibles (à préciser) Invasives (à préciser) Bio-indicatrices (à préciser)

USAGES

Précisez s'il est signalé qu'un usage a un impact négatif sur le site

Ville nourricière	Mobilité	Promenade	Sports	Culturels	Communication, formation, pédagogie	Conflits d'usages	Sérénité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

GESTION

Classe de gestion
en % de surface

1 Gestion traditionnelle intense 2 Gestion traditionnelle moyenne 3 Gestion traditionnelle faible 4 Gestion différenciée 5 Pas de gestion

Nature de la gestion

Nom et fonction du gestionnaire

Fréquence de gestion

Budget alloué à la gestion

Opérations principales

CUB
Ville
Services de l'Etat
Baillieurs
Associations
Privés
Autres

DIVERSITÉ OBJECTIFS VIVANT

CONTEXTE	Urbain	Forestier	Ornementale	Agricole	Routier + Activités commerciales
OBJECTIFS	Centre ville, bourgs, lotissement...	Bois, sous-bois...	Parcs et jardins...	Champs, pâturages...	Zones artisanales, industrielles, rocade, parking, voirie
Adapter la palette végétale (végétaux conseillés et déconseillés en annexes)					
Jardiner les pieds d'arbres					
Ne plus utiliser de produits phytosanitaires					
Créer des îlots d'évolution naturelle dans les espaces verts					
Ériter les plantations mono-spécifiques					
Favoriser les fauches automales					
Favoriser les habitats de certains animaux et insectes (arbres morts...)					
Végétaliser les parking					
Favoriser une diversité d'essences dans les plantations (végétaux conseillés et déconseillés en annexes)					

USAGES OBJECTIFS HUMAINS

Encourager / Développer Parmi les usages constatés et retranscrits dans la fiche IBM Base, quels sont, selon vous, ceux à encourager et développer (+) et ceux à interdire (-).
Maintenir / Conserver Notez également si des usages vous paraissent importants à créer.
Dissuader / Interdire

Ville nourricière	Mobilité	Promenade	Sports	Culturels	Communication, formation, pédagogie	Conflits d'usages	Sérénité	Idees, nouveautés et innovations
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

GESTION OBJECTIFS DE GESTION

Porteurs de projets potentiels

1 Gestion traditionnelle intense 2 Gestion traditionnelle moyenne 3 Gestion traditionnelle faible 4 Gestion différenciée 5 Pas de gestion

Projet Actuel

4 | Coloco

tout le territoire, dès que son mode de calcul automatique aura été approprié par Bordeaux Métropole, dans le but de construire dès à présent la carte du Potentiel Nature de base et cible de la métropole, déclinaison plus opérationnelle de l'atlas du Vivant.

4.3.2 | La Carte du Bien Commun (CBC)

La Carte du Bien Commun est un outil partagé d'évaluation du Vivant en même temps qu'un processus de transformation. La CBC « croise et compile les différentes expertises sur les territoires » à partir d'échanges entre acteurs locaux et de productions in situ. C'est un outil de travail pour la veille et la construction des projets à venir, particulièrement attentif aux formes sociales du Vivant qui habitent les sites de projet.

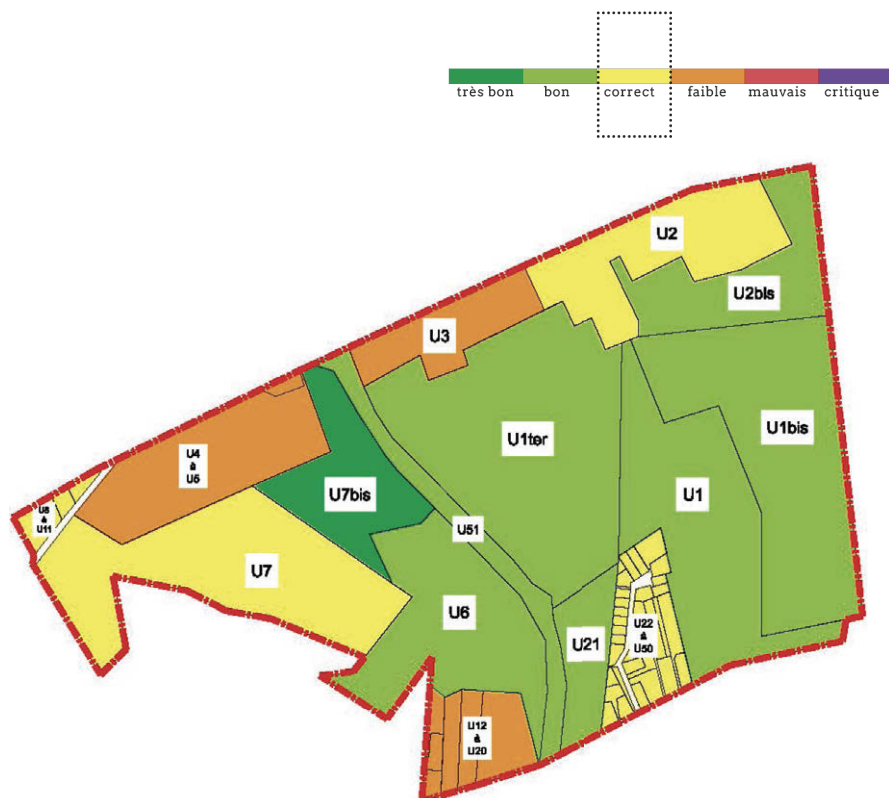
Pour se dessiner, la Carte du Bien Commun mobilise plusieurs critères qui évaluent la qualité biologique de chaque lieu et sont attentifs à la diversité des usages qui animent le Vivant : le contexte du site, sa fertilité, sa diversité, ses usages, ses modes de gestion. La production de la CBC est associée à celle de deux types de fiches, l'une qui précise l'état existant et l'autre qui définira les objectifs à atteindre et à un calendrier d'actions à engager à court, moyen ou long terme. La « fiche de reconnaissance de terrain » détaille ces différents critères et sera remplie et ajustée au fil de plusieurs sessions de terrain impliquant les acteurs concernés. C'est le portrait « sensible et émotionnel » d'un lieu, la synthèse de ses différentes représentations. La « fiche d'objectifs » s'appuie sur la première pour définir un état à atteindre. Ces deux fiches sont remplies individuellement par les participants aux sessions de terrain. La Carte du Bien Commun en synthétise les résultats. Rentrant dans une « logique de révision périodique », la valeur collective des documents produits sera réactualisée une à deux fois par an lors de groupes de travail qui permettront d'accompagner la réalisation opérationnelle des actions engagées. La Carte du Bien Commun suit donc un processus participatif « d'invitation à l'œuvre », qui encadre les actions locales dans le temps de leur fabrication et les recontextualise à l'échelle du temps de fabrication du milieu urbain. C'est une invitation à penser et à initier collectivement les mutations urbaines.

4.4 | Focus : site Roland-Garros - Mérignac

Chaque site laboratoire étudié par le groupement Coloco a fait l'objet d'une mise en oeuvre de l'IPN, de la BAOBAB et de la Carte du Bien commun. Sur la base d'une visite de site, de relevés botaniques, et d'une analyse des usages, un état des lieux de l'état de nature de chaque unité foncière du Site Roland Garros à Mérignac a donc été établi, qui a permis d'établir deux scénarios d'évolution. Sur le constat d'un IPN base bon, ces 2 scénarios ne mobilisent pas les mêmes outils de la BAOBAB pour atteindre un IPN cible correct :

- Hypothèse 1 : Urbanisation exemplaire
- Hypothèse 2 : Urbanisation lâche autour d'espaces de nature

Site Rolland Garros : hypothèse d'une urbanisation exemplaire



unités foncières	IPN	Evolution
U1	60	-38 laisser évoluer
U1bis	60	-17 laisser évoluer
U1ter	60	-63 laisser évoluer
U2bis	60	+27 laisser évoluer
U6	60	-42 laisser évoluer
U21	60	-33 laisser évoluer
U51	60	+25 laisser évoluer
U7	29	- conserver
U7bis	106	- conserver
U2	33	- conserver
U3	19	- conserver
U4 à U5	12	- conserver
U8 à U11	36	- conserver
U12 à U20	16	- conserver
U22 à U50	22	- conserver
IPN	49,32	



ANNUAIRES

- Annuaire de « paysagistes/ingénieurs conseils en biodiversité » potentiels



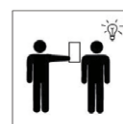
CHARTES

- Charte « mon pied de façade planté » : déjà en place mais bien



RESSOURCES HUMAINES

- Ambassadeurs de la biodiversité



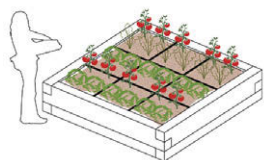
INCITER

- Équipe de paysagistes/ingénieurs « conseils en biodiversité » : en mission sur terrain pour accompagner les particuliers, les promoteurs
- Identifier des situations de projet « exemplaires », accompagner leur réalisation

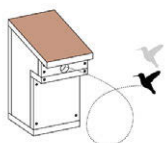


IMPOSER

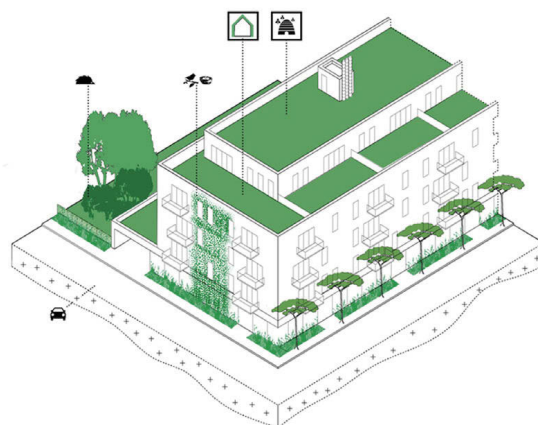
- Rendre opposable le « CERFA biodiversité »



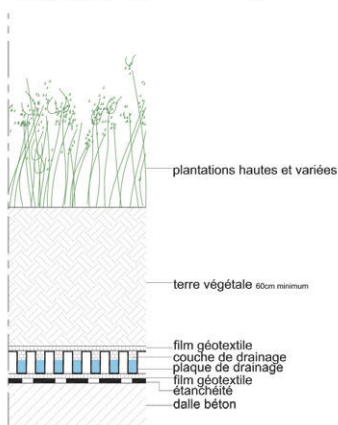
Des carrés potagers



Installer des nichoirs

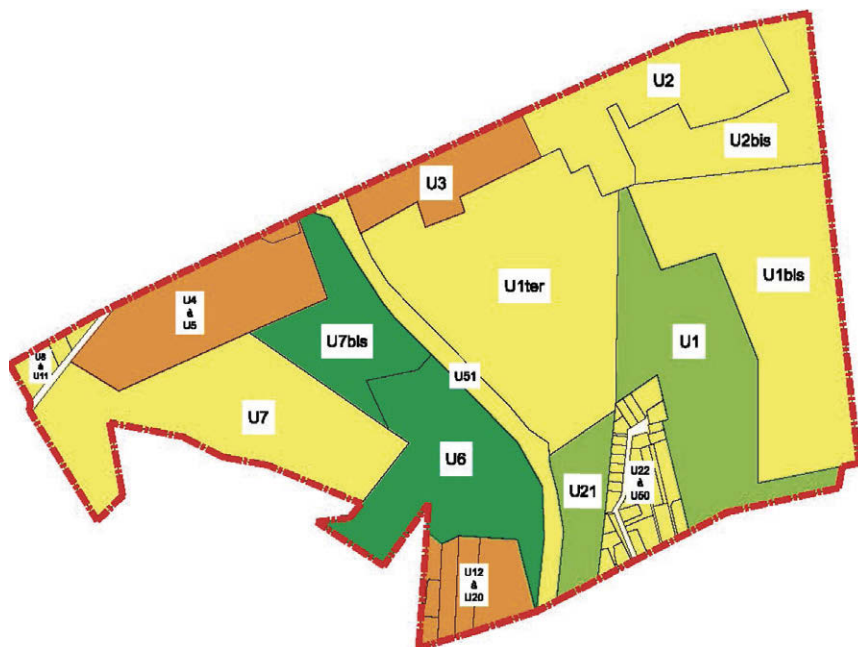
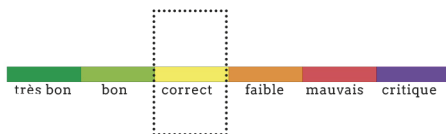


Les opérations 50 000



Planter les toits

Site Rolland Garros : hypothèse d'une urbanisation lâche autour d'espaces de nature



unités foncières	IPN	Evolution
U1	98	- conserver
U1bis	20	-57 laisser évoluer
U1ter	20	-103 laisser évoluer
U2bis	33	- conserver
U6	102	- conserver
U21	93	- conserver
U51	35	- conserver
U7	29	- conserver
U7bis	106	- conserver
U2	33	- conserver
U3	19	- conserver
U4 à U5	12	- conserver
U8 à U11	36	- conserver
U12 à U20	16	- conserver
U22 à U50	22	- conserver
	IPN	
	43,97	



RESSOURCES HUMAINES

- Ambassadeurs de la biodiversité
- Paysagistes / ingénieurs conseils



GUIDES

Guides d'aménagement et de gestion :

- « Guide du jardin écologique » : livret pédagogique adressé au grand public
- « Guide de l'agriculture urbaine » : spécifique potagers / vergers



ANNUAIRES

- Annuaire des associations locales, classement thématique en lien avec les questions « nature »



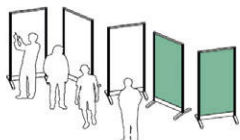
FINANCER

- Des campagnes de petits équipements : composteurs, ruches, poulaillers ...

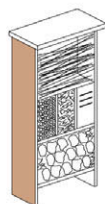


CONVAINCRE

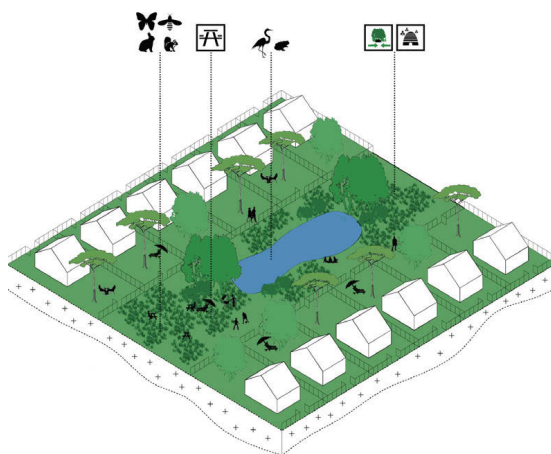
- Équipe d'« ambassadeurs de la biodiversité » : réseaux privés CLSH, écoles, réunions, ateliers, apéritifs, distributions de graines, jardin pédagogiques dans les cours



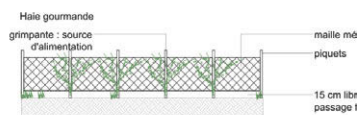
Exposition itinérante



Des abris à insecte



Les délaissés pavillonnaires



Privilegier les espèces locales

Arbustes :
Cornus sanguinea
Crataegus monogyna
Viburnum lantana
Rosa canina
Corylus avellana
Sambucus nigra

Arbres :
Acer campestre
Sorbus aucuparia
Carpinus betulus

Des clôtures plantées

DOCUMENTS produits par Coloco :

(Livraison 07/2014)

Stratégie

- Introduction
- L'indice potentiel de nature (IPN)
- La Boîte à outils biotopiques de l'agglomération bordelaise (BAOBAB)
- La démarche terrain – La carte du bien commun

Sites

- Mussonville - Bègles
- Embouchure de l'eau blanche – Villenave d'Ornon
- L'Espagnol – Gradignan
- Rolland Garros – Mérignac
- Courtillas – Pessac
- Ravezies – Bordeaux
- Grand Caillou - Eysines

Fiches actions

- Si BAOBAB m'était conté
- Prolongement :
 - Expliquer
 - Tester
 - Pérenniser
 - Construire la carte du Bien Commun
 - Inviter à l'œuvre
 - Construire la carte métropolitaine des mutations
 - Accompagnement et conseil en paysage et nature pour des projets privés
 - Réseau de jardiniers privés
 - Pédagogie à l'environnement et à la nutrition
 - Animation et promotion de la nature
 - Un kit de nature urbaine / micro-aménagements pour la nature en ville



Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1 BP 71 - F-33041 Bordeaux Cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.com

© aurba | octobre 2015